



DÉPARTEMENT DU LOT

GUIDE DE LA PÊCHE

2019



Patrick Ruffié
Président de la
Fédération du Lot pour
la Pêche et la Protection
du Milieu Aquatique



L'ÉQUIPE

LES ÉLUS

Vice-Président : Lot : André Mention

Vice-Président : Dordogne : Olivier Venet

Trésorier : Daniel Jarry

Secrétaire : Serge Gines-Rueda

Membres : Dominique Cassan, René Durand, Patrick Gerardot,
Michel Glaude, Luc Matosevic, Jean Meinadier,
Guy Molesin, Emmanuel Pradines, Jean-Paul Salamagne,
Jean-Jacques Ranouil

Membre invité : Bruno Faure

LES SALARIÉS

Directeur : Patrice Jaubert

Service administratif :

Elisabeth Biffi - secrétaire

Nadine Chaubet - secrétaire comptable

Ingénierie/ expertises : Laurent Fridrick - chargé d'études

Service développement : Romain Prouillac -
chargé de développement animation/communication
Mickaël Weill - chargé de développement SDDL

Pisciculture - Garderie Fédérale :

Sébastien Dalos - agent de développement et animateur pêche BPJEPS

Mickaël Lavergne - agent de développement

RÉALISATION DU GUIDE

Rédaction : Fédération du Lot pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique

Graphisme : Jérôme Soleil

Impression : Grapho 12 + Boissor Imprimerie

Photo de couverture : Adrien Sauvestre, truite de la Dordogne Lotoise

Cette année 2019 sera particulièrement marquée par trois axes d'actions majeurs :

- Le premier d'entre eux concerne la valorisation du loisir pêche au sein de notre département, cet enjeu constitue le socle de nos structures de gestion associative de la pêche. La Fédération a recruté en 2018 un chargé de mission dans le but de réaliser le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL). Ce document constitue une déclinaison départementale du Schéma National porté par la FNPF. Il permet la réalisation d'un diagnostic précis des atouts et manques de notre territoire dans le domaine du loisir pêche et du tourisme pêche.

Fort de cet état des lieux, ce document est également un outil de planification qui permettra au Conseil d'Administration de définir une stratégie de développement à moyen et long terme. Il s'agit d'un véritable outil politique, opérationnel et promotionnel qui contribuera notamment à solliciter la Maîtrise d'ouvrage de projets auprès des collectivités partenaires, notamment en matière d'équipements (cales de mises à l'eau, aménagements pour l'accessibilité aux berges, etc.).

- Le second axe concerne les actions de promotion de notre loisir à une plus grande échelle et selon des ambitions plus affirmées. Ainsi, nous avons œuvré, en partenariat avec les 4 autres fédérations du bassin du Lot, en faveur de la création d'un poste de chargée de développement du loisir pêche au sein du Syndicat Mixte du Bassin du Lot. Cette initiative qui constitue une première en France, a fait l'objet d'une présentation aux Assises Nationales du Loisir Pêche organisées les 28 et 29 novembre 2018 à Paris.

La présence de la Fédération départementale du Lot au Carrefour National de la Pêche et des Loisirs de Clermont-Ferrand, aux côtés de l'Agence Départementale « Tourisme Lot » mais également de 5 Offices Intercommunaux de Tourisme, du Syndicat du Lac du Tolerme et des Cîtes de France démontre toute notre motivation à unir les forces des acteurs lotois du développement économique du monde rural.

- Enfin, un investissement important a été réalisé à la pisciculture fédérale du Colombier, afin que notre établissement soit un exemple dans le domaine de son intégration environnementale. La passe à poissons du Bervezou a été totalement adaptée aux exigences réglementaires et techniques actuelles, et un dispositif innovant offre aujourd'hui aux truites d'excellentes conditions de dévalaison.

Cet investissement a pu se réaliser avec le soutien technique du Syndicat Mixte Rance Célé et financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Occitanie et la FNPF

La distribution de la carte par internet est une première étape pour s'adapter à l'évolution de la société, la prochaine étape consistera à réfléchir au mode de consommation.

Je vous souhaite à toutes et tous une année 2019 riche en captures et plaisirs partagés au bord de l'eau.



Ce guide est destiné à vous informer sur la pêche dans le département du Lot. Il fait office de référence pour l'année 2019, mais étant rédigé en fin d'année 2018, il est possible que la réglementation ait évolué. Cependant, en aucun cas, la responsabilité de la Fédération de pêche ne pourrait être engagée.

LA RÉGLEMENTATION PÊCHE DANS LE LOT

2	TARIFS CARTE DE PÊCHE
3 À 5	LES AAPPMA ET LEURS DÉPOSITAIRES
6/7	LA RÉGLEMENTATION EN 1 ^{ÈRE} CATÉGORIE
8/9	LA RÉGLEMENTATION EN 2 ^{ÈME} CATÉGORIE
11	LA PÊCHE SUR LES OUVRAGES
12/13	LES POISSONS

LES PARCOURS SPÉCIFIQUES

14	FOCUS NO KILL
15	LES PARCOURS NO KILL
16/17	LES PARCOURS CARPE DE NUIT
18 À 20	LES PARCOURS LABELISÉS
22 À 24	LES PARCOURS PÊCHE AU COUP
27	HANDIPÊCHE
28/29	LES CALES DE MISE À L'EAU

LES SPOTS DE PÊCHE

30/31	LA CARTE HALIEUTIQUE DU LOT
32/33	LES COURS D'EAU DE 1 ^{ÈRE} CATÉGORIE
34 À 36	LES COURS D'EAU DE 2 ^{ÈME} CATÉGORIE
38/39	LES PLANS D'EAU

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

40/41	LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION
42/43	LA PISCICULTURE DU COLOMBIER
44/45	PÔLE DÉPARTEMENTAL DES INITIATIONS PÊCHE NATURE
46	LES ATELIERS PÊCHE NATURE

LE TOURISME PÊCHE

48	LES GUIDES DE PÊCHE
50 À 53	LES HÉBERGEMENTS PÊCHE
50	LES CONTACTS UTILES

TARIFS CARTE DE PÊCHE

Le prix de la carte est constitué : d'une redevance pour l'Agence de l'eau, de la C.P.M.A destinée à la Fédération Nationale et de la cotisation statutaire pour la Fédération départementale et pour l'AAPPMA.

CARTE INTERFÉDÉRALE PERSONNE MAJEURE

96 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" avec réciprocité dans 91 départements.



Comment se procurer sa carte de pêche ?

/ vente en ligne : www.pechelot.com

/ dépositaires : voir pages 3 à 5

/ auprès de la Fédération Départementale.

CARTE PERSONNE MAJEURE

74 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019 UNIQUEMENT DANS LE DÉPARTEMENT

- > Pêche à 4 Lignes en 2^{ème} Catégorie.
- > Pêche à 1 Ligne en 1^{ère} Catégorie.
- > Pêche des écrevisses américaines, de Californie ou de Louisiane.
- > Pêche au lancer, mouche artificielle, fouet, buldo, vif, etc...
- > Pêche de la grenouille.
- > Pêche de la carpe de nuit.

TIMBRE HALIEUTIQUE 30 €

ANNUEL • RÉCIPROCITÉ INTERDÉPARTEMENTALE

Peut-être distribué uniquement avec la carte "personne majeure". Tarif en vente séparée.

CARTE PERSONNE MINEURE

20 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

De 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2019. Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

CARTE DÉCOUVERTE

6 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Pour les moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2019. Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" mais une seule canne autorisée. Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

CARTE DÉCOUVERTE FEMME

33 €

CARTE ANNUELLE VALABLE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE" mais une seule canne autorisée. Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

CARTE HEBDOMADAIRE

32 €

Valable 7 jours consécutifs, en vente toute l'année. Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE". Réciprocité gratuite Club Halieutique, Entente Halieutique Grand Ouest et Union régionale Nord Est.

CARTE JOURNALIÈRE

10 €

Valable une journée, uniquement dans le département en vente toute l'année. Mêmes droits que la carte "PERSONNE MAJEURE".

LES AAPPMA ET LEURS DÉPOSITAIRES CARTES DE PÊCHE 2019

AAPPMA	Président	Dépositaires Cartes de Pêche en gras les dépositaires de cartes également marchands d'articles de Pêche			
ALBAS	M. COURTIN Dominique 06 15 11 57 30	LE LIMAU	Place de la Dîme	46140 ALBAS	05 65 35 32 69
		OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LOT VIGNOBLE/BUREAU DE LUZECH	90 place du Canal	46140 LUZECH	05 65 20 17 27
ASSIER	M. VIDAL Jacques 06 81 56 94 72	EPICERIE DE LA SOURCE	Route de Lacapelle	46320 ASSIER	05 65 14 04 51
BAGNAC	M.GINES RUEDA Serge 05 65 34 03 63	GAMM VERT	Zone Artisanale	46270 BAGNAC SUR CELE	05 65 34 90 44
		FERMES DE FIGEAC DÉPÔT DE FELZINS	Le bourg	46270 FELZINS	05 65 50 10 06
BRETENOUX	M.GUIGNARD Claude 06 33 78 70 40	DENIS NOUZIERES VENTE ARTICLES PÊCHE CHASSE COUTELLERIE	13 Av de la Liberation	46130 BRETENOUX	05 65 38 46 28
		CHEZ ALBINE BAR TABAC	place de la Gare	46130 BIARS SUR CERE	05 65 38 43 95
		M. BOUBY	Place de la Mairie	46130 CORNAC	05 65 38 61 95
		LA TABLE DE LA TOUR	Le bourg	46190 TEYSSIEU	05 65 33 82 02
		LA FRINGUE HALLE LOTOISE	Le bourg	46130 GAGNAC SUR CERE	05 65 11 94 33
		CAMPING DU LAC		46130 LAVAL DE CERE	05 65 33 86 50
		LA CAMINADE	le bourg de Comiac	46190 SOUSCEYRAC en QUERCY	05 65 11 47 76
CABRERETS	M. MONCELON Alain 05 65 31 23 84	OFFICE DE TOURISME CAHORS ST CIRQ LAPOPIE	Place du Sombrol	46330 SAINT CIRQ LAPOPIE	05 65 31 31 31
		BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE CABRERETS OUVERT JUILLET ET AOÛT DU LUNDI AU VENDREDI	Le bourg	46330 CABRERETS	
CAHORS	M. MENTION André 05 65 35 07 34	QUERCY PÊCHE	Rond point de regourd	46000 CAHORS	05 65 30 09 56
		PÊCHE CHASSE 46	Route de TOULOUSE	46090 CAHORS LE MONTAT	05 65 53 96 62
		GAMM VERT CAHORS	Plaine du Pal	46000 CAHORS	05 65 20 46 80
		BABOU MARINE	Port Saint Mary	46000 CAHORS	05 65 30 08 99
		OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LALBENQUE	Place de la Bascule	46230 LALBENQUE	05 65 31 50 08
		GAMM VERT CASTELNAU MONTRATIER	Z.A les Peyrettes	46170 CASTELNAU MONTRATIER	05 65 21 80 95
		OFFICE DE TOURISME DU GRAND CAHORS - ST CIRQ LAPOPIE	Place François Mitterand	46000 CAHORS	05 65 53 20 65
		ESPACE CULTUREL LECLERC	60 Avenue Pierre Sémard	46000 CAHORS	05 65 20 34 44
CAJARC	M. PRADINES Emmanuel 05 65 40 77 20	MAISON DE LA PRESSE	63 bd du tour de Ville	46160 CAJARC	05 65 40 66 92
		QUINCAILLERIE PÊCHE LIMOGNE	17 rue de Cénevière	46260 LIMOGNE	05 65 31 50 11
		GAMM VERT	209 Avenue Germain Canet	46160 CAJARC	05 65 40 66 42
		OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FIGEAC/BUREAU DE CAJARC	La Chapelle	46160 CAJARC	05 65 40 72 89
CARENAC	M. SALAMAGNE Jean Paul 05 65 10 95 97	TEULIERE SARL	Zone Artisanale	PUYBRUN BILHAC	05 65 10 91 70
		OFFICE DE TOURISME VALLÉE DE LA DORDOGNE/BUREAU DE CARENAC	Cours du Prieuré	46110 CARENAC	05 65 33 22 00
		MAIRIE DE CARENAC	Le bourg	46110 CARENAC	05 65 10 94 62
		MAIRIE DE PUYBRUN		46130 PUYBRUN	05 65 38 53 25
CASTELFRANC	M. SAGNE Pierre 05 65 36 27 07	MAIRIE CASTELFRANC AGENCE POSTALE	1 rue du Cossolat	46140 CASTELFRANC	05 65 21 81 56
		MAIRIE LABASTIDE DU VERT	Le bourg	46150 LABASTIDE DU VERT	05 65 36 25 96
		OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LOT -VIGNOBLE/BUREAU DE PRAYSSAC	3 boulevard de la Paix	46220 PRAYSSAC	05 65 22 40 57

AAPPMA		Président		Dépositaires Cartes de Pêche en gras les dépositaires de cartes également marchands d'articles de Pêche		
CATUS	M. SORDI Jean Pierre 05 65 22 78 13	LO VINOTIER	Rue de la République	46150 CATUS	05 65 20 14 54	
		GAMM VERT	La Vernière	46150 CATUS	05 65 21 46 72	
CAZALS	M. CÉSSAC Christian 05 65 22 81 31	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CAZALS SALVIAC - POINT ACCUEIL CAZALS	Rue de la République	46250 CAZALS	05 65 22 88 88	
		MAGASIN VIVAL	Le bourg	46250 FRAYSSINET LE GELAT	09 54 72 70 92	
DURAVEL	M. LAURENCE Olivier 05 65 20 10 69	EPICERIE DE DURAVEL	Route de Vire	46700 DURAVEL	09 66 98 01 72	
		OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LOT - VIGNOLE/BUREAU DE DURAVEL	Le bourg	46700 DURAVEL	05 65 24 65 50	
FIGEAC	M. GLAUDE Michel 05 65 34 30 50	QUERCY PÊCHE	4 Avenue Emile Bouyssou	46100 FIGEAC	05 65 33 49 66	
		FERMES DE FIGEAC	Place Du Foirail	46100 FIGEAC	05 65 34 22 77	
		TABAC DES CARMES	2 place des Carmes	46100 FIGEAC	06 65 34 39 56	
		FERMES DE FIGEAC - DÉPÔT DE FELZINS	Le bourg	46270 FELZINS	05 65 50 10 06	
		EPICERIE DE MARCILHAC SUR CÉLÉ	Place des platanes	46160 MARCILHAC SUR CELE	05 65 40 60 86	
		AGENCE POSTALE COMMUNALE DE MARCILHAC SUR CELE	Place CHAPOU	46160 MARCILHAC SUR CELE	05 65 40 65 50	
		CAMPING LE MOULIN VIEUX	Le Moulin Vieux	46230 BRENGUES	05 65 40 00 41	
		RESTAURANT LA BONNE TABLE	Le port	46100 CAPDENAC PORT	05 65 34 16 10	
GOURDON	M. CZAÏKA Serge 05 65 41 28 95	COMPTOIR AGRICOLE GOURDONNAIS	6 rue fontaine	46300 GOURDON	05 65 41 01 03	
		GAMM VERT GOURDON	Peyrugue	46300 GOURDON	05 65 41 01 05	
		DOMAINE LE QUERCY	Ecoute s'il pleut	46300 GOURDON	05 65 41 06 19	
		OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE GOURDON	20 boulevard des Martyrs	46300 GOURDON	05 65 27 52 50	
		OFFICE DE TOURISME DE CAZALS SALVIAC - BUREAU DE SALVIAC	Le bourg	46340 SALVIAC	05 65 41 57 27	
		MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR	Le bourg	46310 SAINT GERMAIN DU BEL AIR	05 65 31 02 12	
GRAMAT	M. COMMON Claude	GAMM VERT	Pont de la Gare	46500 GRAMAT	05 65 33 20 61	
		OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE - BUREAU DE GRAMAT	Place de la République	46500 GRAMAT	05 65 33 22 00	
		OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE - BUREAU DE ROCAMADOUR	L'hospitalet	46500 ROCAMADOUR	09 84 59 82 79	
HAUT QUERCY	M. SAINT-CHAMANT Jean-Marc 05 65 10 82 42	SAINT-CHAMANT CYCLES	45 Rue Faidherbe	46400 SAINT CERE	05 65 38 03 23	
		GAMM VERT LATRONQUIÈRE	Route de Lacapelle Marival	46120 LATRONQUIERE	05 65 40 24 84	
		FERMES DE FIGEAC À SOUSCEYRAC	Route de Latronquièrre	46190 SOUSCEYRAC	05 65 33 01 36	
		OFFICE DE TOURISME VALLÉE DE LA DORDOGNE/BUREAU DE SAINT CÉRÉ	13 AV François de Maynard	46400 SAINT CERE	05 65 33 22 00	
		DENIS NOUZIERES VENTE ARTICLE PÊCHE CHASSE COUTELLERIE	13 Av de la Liberation	46130 BRETENOUX	05 65 38 46 28	
LACAPELLE MARIVAL	M. GARIMA Bernard 05 65 40 90 25	MAGASIN VIVAL	Place du Fort	46120 LACAPELLE MARIVAL	05 65 40 86 88	
		GAMM VERT	Zone de Ribaudengue	46120 LACAPELLE MARIVAL	05 65 40 42 42	
		TABAC PRESSE AYNAC	Le bourg	46120 AYNAC	05 65 38 98 46	
LUZECH	M. CAMMAS Jacques 05 65 20 13 31	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LOT - VIGNOLE/BUREAU DE LUZECH	90 rue du canal	46140 LUZECH	05 65 21 37 63	
		BASE NAUTIQUE DE CAIX OUVERT DE MAI À SEPTEMBRE		46140 LUZECH	05 65 21 07 86	

AAPPMA		Président	Dépositaires Cartes de Pêche en gras les dépositaires de cartes également marchands d'articles de Pêche			
MARTEL	M. FABRE Alain 05 65 41 46 23	INTERMARCHÉ	Route de SOUILLAC	46600 MARTEL	05 65 37 38 65	
		OFFICE DE TOURISME VALLÉE DE LA DORDOGNE BUREAU DE MARTEL	Cours de la Raymondie	46600 MARTEL	05 65 33 22 00	
MERCUES	M. CAGNAC Claude 05 65 20 02 68	MÉDIATHÈQUE DE MERCUES	Hôtel de Ville	46090 MERCUES	05 65 20 00 40	
		INTERMARCHÉ	RD 811	46090 ESPERE	05 65 24 15 80	
		L'ÉCHOPPE	Le bourg	46140 CAILLAC	05 65 21 45 94	
		AU PANIER GARNI	37 rue des Tonneliers	46140 DOUELLE	05 65 30 92 16	
		CLAUDE CAGNAC	279 rue des Tonneliers	46140 DOUELLE	05 65 20 02 68	
MONTCUQ	M. PRUGNAUD Marc 06 76 85 85 91	TABAC LOTO	12 place de la république	46800 MONTCUQ	05 65 22 91 39	
PRAYSSAC	M. MEINADIER Jean 06 74 25 28 07	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LOT - VIGNOBLE/BUREAU DE PRAYSSAC	30 bis Bd de la Paix	46220 PRAYSSAC	05 65 21 37 63	
		VILLAGE VACANCES « LES BOIS DE PRAYSSAC »	route Sœur M.Meynen	46220 PRAYSSAC	05 65 22 40 57	
PUY L'ÉVEQUE	M. SAINT GERARD Michel 05 65 21 36 57	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL LOT - VIGNOBLE/BUREAU DE PUY L'ÉVÊQUE	12 Grand rue	46700 PUY L'ÉVEQUE	05 65 21 37 63	
LES QUATRE ROUTES	M. JAUNARD Jean-Luc 06 88 62 05 55	MAGASIN DE PÊCHE « SASU AU FIL DE L'EAU »	avenue de la Résistance	46110 LES QUATRE ROUTES	05 81 58 08 24	
		TABAC PRESSE (VENTE UNIQUEMENT PENDANT LES CONGÉS DU MAGASIN DE PÊCHE)	avenue de la Résistance	46110 LES QUATRE ROUTES	05 65 27 14 07	
		MAIRIE (TOUS LES JOURS DE 14 H À 16 H EXCEPTÉ LE MERCREDI)		46110 LES QUATRE ROUTES	05 65 32 12 83	
SAINT GERY	M. PERER Victor 06 66 23 04 73	MAIRIE DE SAINT GERY	Avenue de l'Europe	46330 SAINT GERY	05 65 31 40 08	
		MAIRIE DE BERGANTY	Le bourg	46090 BERGANTY	05 65 30 20 12	
		PROXY SUPER	Le bourg	46330 SAINT GÉRY	05 65 36 55 30	
SAINT SOZY	M. BOURDET Jean-Michel 05 65 32 27 60	BOUCHERIE LESTRADE	Le bourg	46200 SAINT SOZY	05 65 32 20 11	
		CAMPING LA PLAGE	Bourg	46200 MEYRONNE	05 65 32 23 26	
		CAMPING LA RIVIÈRE	le bougayrou	46200 LACAVE	05 65 37 02 04	
SOUILLAC	M. MATOSEVIC Luc 06 11 38 15 35	CAFÉ DE LA GARE	99 AV Jean Jaures	46200 SOUILLAC	05 65 32 73 57	
		BRICO E. LECLERC	route de Sarlat	46200 SOUILLAC	05 65 37 87 80	
		OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE - BUREAU DE SOUILLAC	BD Jean Louis Malvy	46200 SOUILLAC	05 65 33 22 00	
		CAMPING LES ONDINES	Rue des ondines	46200 SOUILLAC	05 65 37 86 44	
		LES 7 SOURCES	Le Plan d'Eau	46350 LAMOTHE FENELON	05 65 32 62 68	
VAYRAC BETAÏLLE	M. GROISE Didier 06 25 96 68 91	GAMM VERT BETAÏLLE	Route de Vayrac	46110 BETAÏLLE	05 65 32 08 50	
VERS	M. MOLESIN Guy 06 40 18 11 47	MULTISERVICES	Rue Montois	46090 VERS	05 81 70 56 77	
		AGENCE POSTALE COMMUNALE DE VERS DU MARDI AU SAMEDI 9H-12H	Rue Montois	46090 VERS	05 65 22 82 99	
		RESTAURANT LA TRUITE DORÉE	Le bourg	46090 VERS	05 65 35 41 51	
ADAPAEF	M. RANOUIL Jean-Jacques 06 42 39 51 51		980 route de Bach	46000 CAHORS	06 42 39 51 51	

La Fédération de Pêche du Lot **délivre les Cartes de Pêche** pour l'ensemble des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

LA RÉGLEMENTATION EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

Une première catégorie est un cours d'eau ou un plan d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (famille de la truite).

La pêche y est totalement interdite durant la période de fermeture de la truite










DATES D'OUVERTURE

	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.
OUVERTURE GÉNÉRALE			DU 9 MARS AU 15 SEPTEMBRE									
TRUITE FARIO, GOUJON, OMBLE DE FONTAINE			Du 9 mars au 15 septembre									
OMBRE COMMUN						Du 18 mai au 15 septembre						
ANGUILLE (ANGUILLE ARGENTÉE = PÊCHE INTERDITE)					Du 27 avril au 15 septembre			PÊCHE DE NUIT INTERDITE				
ÉCREVISSE À PATTES BLANCHES, À PATTES GRÊLES	PÊCHE INTERDITE											
ÉCREVISSE AMÉRICAINE, DE CALIFORNIE ET DE LOUISIANE			Du 9 mars au 15 septembre									
BROCHET					Du 27 avril au 15 septembre							

TAILLES DE CAPTURES

> 1^{ÈRE} CATÉGORIE

	LES CARNASSIERS				LES SALMONIDÉS		
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Les affluents de la Cère, la Bave en amont du pont des 3 eaux, les affluents de la Bave (sauf le ruisseau d'Autoire), les affluents du Célé (sauf Célé et Sagne), l'Ouyse en amont du gouffre de Thêmines, le Frances							
	Pas de taille minimale	60 cm	Pas de taille minimale	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Autres cours d'eau et plans d'eau	Pas de taille minimale	60 cm	Pas de taille minimale	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm

La pêche est autorisée une demi-heure avant l'heure légale du lever du soleil, jusqu'à une demi-heure après l'heure légale du coucher du soleil.

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

- Le nombre de captures de salmonidés autres que le saumon et la truite de mer autorisé par pêcheur est fixé à **5 par jour**.
- Le prélèvement maximum de brochets par jour et par pêcheur est fixé à 2
- Une seule ligne montée sur canne sur les cours d'eau de 1^{ère} catégorie.
- Deux lignes montées sur cannes sur les plans d'eau de 1^{ère} catégorie.
- 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus par ligne sont autorisés dans les eaux de 1^{ère} catégorie.
- L'utilisation de 6 balances **SAUF** sur les cours d'eau suivants où toute pêche à la balance est interdite : La Bave en amont du pont des 3 eaux, les affluents de la Bave à l'exception du Cayla et de l'Aigue-vieille, le Mamoul et ses affluents, les affluents du Vert à l'exception de la Masse, les affluents du Vers, la Sagne et ses affluents, le Drauzou et ses affluents en amont du pont de Carrié, le ruisseau de Pont de Mol et ses affluents, la Burlande, le Sibergue et leurs affluents, le Bervezou et ses affluents en amont du gouffre des Cloches, le ruisseau noir et ses affluents, le Francès et ses affluents en amont du plan d'eau de Lacapelle –Marival, le Rivalès, la Séoune, la Petite Barguelonne, le Lendou, la Grande Barguelonne, la Lupte, le Lemboulas et leurs affluents.

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE INTERDITS EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE

- L'emploi de l'asticot ou d'autres larves de diptères (sauf utilisé en tant que esche en plan d'eau).
- L'amorçage en cours d'eau (autorisé en plan d'eau sans asticot).
- L'utilisation comme appât ou comme amorce des œufs de poissons naturels ou artificiels.
- L'emploi comme vif ou comme appât des poissons appartenant aux espèces qui font l'objet de tailles limites de capture, les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (poisson-chat, perche soleil), les espèces protégées ou appartenant à des espèces non représentées dans nos eaux.



LA RÉGLEMENTATION EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

Une deuxième catégorie est un cours d'eau ou un plan d'eau où le peuplement piscicole dominant est constitué de poissons blancs (cyprinidés) et de carnassiers. Il est possible d'y pêcher toute l'année certaines espèces.



DATES D'OUVERTURE

	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	
OUVERTURE GÉNÉRALE	DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE												
TRUITE FARIO, OMBLE DE FONTAINE			Du 09 mars au 15 septembre										
TRUITE ARC EN CIEL	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre												
			Du 09 mars au 15 septembre sur le lac du Tolerme, les rivières Dordogne, Cère et Lot										
LES CARNASSIERS (BROCHET, SANDRE, BLACK BASS ET PÉRCHÉ)	Du 1 ^{er} au 27			Du 27 avril au 31 décembre									
OMBRE COMMUN					Du 19 mai au 10 novembre								
SAUMON, ALOSE, TRUITE DE MER	PÊCHE INTERDITE												
ANGUILLE (ANGUILLE ARGENTÉE = PÊCHE INTERDITE)					Du 1 ^{er} mai au 30 septembre PÊCHE DE NUIT INTERDITE								
ECREVISSE À PATTES BLANCHES, À PATTES GRÊLES	PÊCHE INTERDITE												
ECREVISSE AMÉRICAINE, DE CALIFORNIE ET DE LOUISIANE	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre												
TOUTE PÊCHE AU VIF ET AUX LEURRES	Du 1 ^{er} au 27			Du 27 avril au 31 décembre									

La pêche est autorisée une demi-heure avant l'heure légale du lever du soleil, jusqu'à une demi-heure après l'heure légale du coucher du soleil.

TAILLES DE CAPTURES

> 2^{ÈME} CATÉGORIE

	LES CARNASSIERS			LES SALMONIDÉS			
	Black bass	Brochet	Sandre	Truite fario	Truite arc-en-ciel	Saumon de fontaine	Ombre commun
Lac du Tolerme	NO KILL	60 cm	50 cm	20 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Étang de Miers Alvignon, barrage de Cajarc sur le Lot, plan d'eau de Guirande	NO KILL	60 cm	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Lac de Cassagnes	NO KILL	NO KILL	NO KILL	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Dordogne	40 cm	60 cm	50 cm	30 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Lot à Cahors	40 cm	NO KILL	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Lot, Le Célé, l'Ouyse, La Tourmente et la Cère, autres rivières, lacs et plans d'eau	40 cm	60 cm	50 cm	23 cm	20 cm	23 cm	30 cm
Rivière Dordogne à Pontou	40 cm	60 cm	50 cm	No kill	No kill	No kill	No kill

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE AUTORISÉS EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

- Le quota de sandres, brochets et black-bass est fixé à 3 spécimens, dont 2 brochets maximum.
- 2 hameçons ou 3 mouches artificielles au plus par ligne sont autorisés.
- L'utilisation de 6 balances.
- 4 lignes montées sur canne.
- 1 seule ligne dans les 50 mètres à l'aval des chaussées sur le Lot, le Célé et l'Ouyse.

LES PROCÉDÉS ET MODES DE PÊCHE INTERDITS EN 2^{ÈME} CATÉGORIE

- L'utilisation de techniques de pêche susceptibles de capturer un carnassier (vif, leurres, streamer, etc...) de manière non accidentelle est interdite durant la période de fermeture des carnassiers. Tout carnassier capturé accidentellement durant la période de fermeture devra être remis à l'eau immédiatement.
- Pêche interdite 50 mètres à l'aval des chaussées ou barrages sur la Dordogne, la Bave et la Cère.
- L'utilisation comme vif ou comme appât des espèces qui font l'objet de tailles limites de capture, des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques, des espèces protégées au titre de la loi sur la protection de la nature ou des espèces étrangères (non représentées dans nos eaux).
- Tous procédés consistant à pêcher le poisson autrement que par la bouche.
- La pêche à la traîne, à la main ou sous la glace.
- Sur la Dordogne et sur la Cère, l'amorçage et l'appâtage au moyen d'asticots naturels ou artificiels, à l'exception de l'utilisation de ceux-ci comme esche fixée à l'hameçon.
- La pratique de la pêche au cassant de surface est interdite de jour sur l'ensemble des cours d'eau et plans d'eau du département.

2019

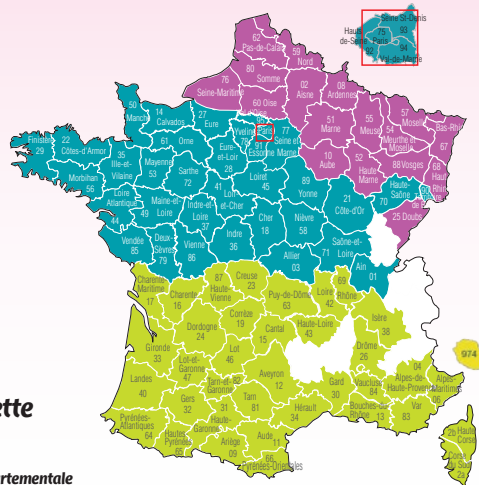
J'adhère au Club Halieutique Interdépartemental



Pourquoi ?

Pour bénéficier d'une large réciprocité
et pêcher dans 91 départements :

- Les 37 départements
du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- Les 37 départements
de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- Les 17 départements
de l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE)



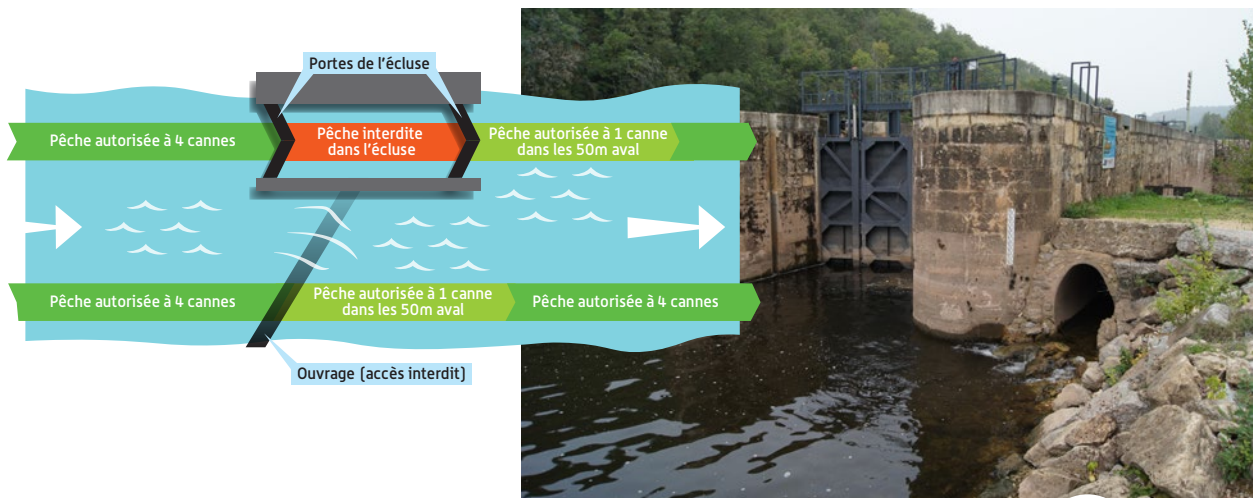
Comment ?

En acquittant la carte interfédérale
«personne majeure» (96 €) ou la vignette
du Club Halieutique (30 €)*.

* si vous êtes déjà titulaire d'une carte «personne majeure» départementale



LA PÊCHE SUR LES OUVRAGES DE LA RIVIÈRE LOT



TOUTE PÊCHE INTERDITE

- A PARTIR DES BARRAGES ET DES ÉCLUSES AINSI QUE SUR UNE DISTANCE DE 50 MÈTRES EN AVAL DE L'EXTRÉMITÉ DE CEUX-CI, À L'EXCEPTION DE LA PÊCHE À L'AIDE D'UNE LIGNE.

- DANS LES DISPOSITIFS ASSURANT LA CIRCULATION DES POISSONS (PASSES À POISSON).

- DANS LES PERTUIS, VANNAGES ET DANS LES PASSAGES D'EAU À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (ÉCLUSES).

LES POISSONS

LES CARNASSIERS > EN 1^{ÈRE} CATÉGORIE, BROCHET : OUVERT DU 27 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE INCLUS / 2 PAR JOUR & PAR PÊCHEUR
> EN 2^{NDE} CATÉGORIE, TOUS CARNASSIERS : FERMÉS DU 28 JANVIER AU 26 AVRIL INCLUS / 3 PAR JOUR & PAR PÊCHEUR, DONT 2 BROCHETS



BROCHET / 60 cm*

* TAILLE LÉGALE DE CAPTURE



SANDRE / 50 cm*



BLACK-BASS / 40 cm*



PERCHE

PAS DE QUOTA, NI DE TAILLE LÉGALE

LES SALMONIDÉS > OUVERT DU 09 MARS AU 15 SEPTEMBRE INCLUS (SAUF TRUITES ARC-EN-CIEL EN 2^{NDE} CATÉGORIE)
5 PAR JOUR & PAR PÊCHEUR



TRUITE FARIO / 20, 23 OU 30 cm*

* TAILLE LÉGALE DE CAPTURE



TRUITE ARC-EN-CIEL / 20 cm*



SAUMON DE FONTAINE / 23 cm*



OMBRE COMMUN / 30 cm*

LES GRANDS MIGRATEURS



SAUMON ATLANTIQUE



GRANDE ALOSE



TRUITE DE MER



ANGUILLE



LAMPROIE MARINE

PÊCHE INTERDITE

PÊCHE INTERDITE
AU STADE
ARGENTÉ

LES ÉCREVISSES

PÊCHE AUTORISÉE SELON RÉGLEMENTATION / ESPÈCES INVASIVES

AMÉRICAIN



SIGNAL OU DE CALIFORNIE



DE LOUISIANE



PÊCHE INTERDITE

À PATTES BLANCHES



À PATTES GRÊLES



LES AUTRES POISSONS (PAS DE FERMETURE EN 2^{NDE} CATÉGORIE)

TRANSPORT DES
CARPES VIVANTES
DE PLUS DE 60 CM
INTERDIT



CARPE



BRÊME



CHEVESNE



GARDON



ROTENGLE



TANCHE



SILURE



BARBEAU FLUVIATILE



CARASSIN



ABLETTE



GOUJON



VANDOISE



VAIRON



GRÉMILLE



LOCHE FRANCHE



CHABOT

LES INDÉSIRABLES / ESPÈCES INVASIVES



POISSON CHAT



PERCHE SOLEIL

TRANSPORT
À L'ÉTAT VIVANT,
REMISE À L'EAU ET
UTILISATION COMME
APPÂT INTERDITS



EN CAS DE CONSTAT DE BRACONNAGE
OU D'ACTIIONS ILLÉGALES
DE PÊCHE OU DE CHASSE, VOUS
POUVEZ CONTACTER LE SERVICE
DÉPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL
DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE,
AU NUMÉRO SUIVANT : 05 65 24 53 90
EN SEMAINE ET WEEK-END
OU JOURS FÉRIÉS

FOCUS... LES BONS GESTES POUR UN NO-KILL EFFICACE...



Capturé dans le respect de la réglementation, le pêcheur est maître du devenir de son poisson, il a le choix de le prélever mais aussi la liberté de le remettre à l'eau. Graciation, sans panier, remise à l'eau, no-kill, catch and release... les termes franco-anglais sont nombreux. Historiquement pratiqué par les pêcheurs à la mouche et par les pêcheurs de carpes, le no-kill est aujourd'hui largement adopté par bon nombre de pêcheurs.

Les idées de cette pratique sont simples et légitimes : laisser grandir les poissons, laisser les géniteurs accomplir leur devoir, espérer une recapture à une taille supérieure, penser à demain, préserver la ressource...

QUELQUES CONSEILS POUR RELÂCHER UN POISSON DANS DE BONNES CONDITIONS !

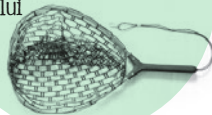
Se mouiller les mains avant de manipuler un poisson afin de ne pas trop lui enlever de mucus. A noter que manipuler un poisson directement dans l'eau pour le décrocher reste la meilleure des options (moins de manipulations).



Éviter de poser le poisson par terre. Au sol un poisson se blesse et perd écailles et mucus. L'idéal est d'utiliser un tapis de réception, une bâche, une réglotte (...).



Favoriser l'utilisation d'épuisette avec un filet en latex, cela occasionne moins de blessures aux poissons et cela lui retire moins de mucus.



Minimiser le temps du combat, un combat trop long fatigue le poisson, ce dernier met plus de temps à récupérer, notamment en été lorsque l'eau est chaude et peu oxygénée. Il convient d'adapter son matériel à l'espèce ciblée (ex : canne trop light, fil trop fin pour le brochet...).



Prévenir les blessures occasionnées par l'hameçon. Pour ne pas abîmer la bouche du poisson, il est conseillé de retirer délicatement l'hameçon. L'utilisation d'outils adaptés (pince, dégorgeoir...) permet de retirer l'hameçon dans de bonnes conditions. Il est également préconisé d'utiliser des hameçons simples plutôt que des hameçons triples ainsi que des hameçons sans ardillon.



Minimiser la durée que le poisson passe hors de l'eau. Moins le poisson passe de temps hors de l'eau plus ses chances de survies sont bonnes. L'idéal est d'enlever l'hameçon rapidement et d'éviter les séances photos trop longues. Il est conseillé de laisser le poisson dans l'eau (épuisette, vivier, bourriche, sacs flottants...) le temps de préparer la séance photo et de laisser le poisson récupérer du combat.



Réanimer longuement le poisson lors de la remise à l'eau. Il est important de prendre le temps de bien ré-oxygéner le poisson avant de le relâcher, un mouvement de va et vient peut être utile. Il ne doit en aucun cas rester le ventre en l'air, cela pourrait lui être fatal.



LES PARCOURS NO KILL 

Parcours avec obligation réglementaire de relâcher toutes captures qu'elles atteignent ou non la taille légale fixée par la réglementation.

PLANS D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE (VOIR P. 38/39)■ **Alvignac Miers / No kill black bass**

Pêche au vif interdite toute l'année, pêche aux leurres interdite jusqu'au 15 juin.

GPS : lat. 44,838566 long. 1,699137

■ **Cassagnes / No kill tous carnassiers**

Pêche au vif interdite toute l'année. GPS : lat 44,564377 long. 1,131496

■ **Le Tolerme / No kill black bass** GPS : lat. 44,825478 long. 2,047579■ **Guirande / No Kill black bass** GPS : lat. 44,629517 long. 2,143806**COURS D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE** (VOIR P. 34/35)■ **Puy-L'Évêque / Rivière Lot / No kill tous carnassiers**

Sur 1 Km à l'amont du pont de Puy-L'Évêque. GPS : lat. 44,500364 long. 1,137016

■ **Cahors / Rivière Lot / No kill brochets**

De la chaussée de Coty à la chaussée du Pont Valentré (longueur 1900 m). GPS : lat. 44,440055 long. 1,438249

■ **Cajarc / Rivière Lot / No kill black bass**

De la chaussée de Saujac au barrage de Cajarc (longueur 7200 m). GPS : lat. 44,483793 long. 1,844303

■ **Floirac / Rivière Dordogne / No kill truites / ombres**

Du pont de la D80 à Pontou à l'amont au pont SNCF à l'aval (longueur 700 m). GPS : lat. 44,907764 long. 1,628740

■ **Rocamadour / Rivière L'Ouyse / Rando Pêche No kill brochets** **NOUVEAUTÉ 2019**

Du gouffre de Cabouy à la confluence avec la résurgence du gouffre de Saint Sauveur (longueur 1900m).

Toutes techniques, pêche autorisée en rive droite uniquement, float-tube interdit. GPS : lat. 44,790425 long. 1,584005

COURS D'EAU > 1^{ÈRE} CATÉGORIE (VOIR P. 36)

■ **Linac / Rivière Célé / No kill truites** De la confluence du Veyre jusqu'à la confluence du ruisseau d'Enguirande (longueur 950 m). Pêche à la mouche au fouet uniquement sans ardillon. GPS : lat. 44,654183 long. 2,119583

■ **Saint-Céré / Rivière Bave / No kill truites**

De la parcelle de Bagou jusqu'au trou de la vache (longueur 1000 m). Pêche sans ardillon. GPS : lat. 44,675835 long. 2,137487

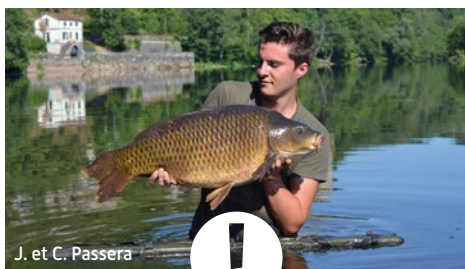
■ **Linac-Bagnac sur Célé / Rivière Veyre / No Kill Truite**

De 700m en amont du Moulin de Lacapelle jusqu'à 1100m en aval du moulin. (Longueur 1 800 m)

Pêche à la mouche au fouet uniquement sans ardillon. GPS : lat. 44,675835 long. 2,137487

LES PARCOURS CARPE DE NUIT

La rivière Lot est connue et reconnue depuis plusieurs décennies comme une destination de 1er choix pour la pêche de la carpe en Europe. Les paysages hors du temps, les villages chargés d'histoire et la présence de très gros poissons n'y sont certainement pas pour rien. Le terrain de jeu est hors norme avec un linéaire total de berges en pêche de nuit avoisinant les 300 km sur cette rivière.



J. et C. Passera



DE NUIT, UTILISATION DU BATEAU INTERDITE

DE NUIT, AUCUNE CARPE CAPTURÉE NE PEUT ÊTRE MAINTENUE EN CAPTIVITÉ

DE NUIT COMME DE JOUR, TRANSPORT INTERDIT DES CARPES DE PLUS DE 60 CM

INTERDICTION TOTALE D'INSTALLER UN CAMPMENT OU UNE BATTERIE DE PÊCHE À PROXIMITÉ DES CALES DE MISES À L'EAU

INTERDICTION DE PÊCHE AU MONTAGE CASSANT DE SURFACE (LIGNE TENDUE AU DESSUS DE LA SURFACE DE L'EAU) DE JOUR, SUR LES RIVIÈRES LOT ET DORDOGNE.

DE NUIT, UTILISATION D'ESCHES ANIMALES INTERDITES

Bien que plus réputée pour la pêche des salmonidés, il nage pas mal de carpes sur les zones calmes de la rivière Dordogne. Il est possible d'y pêcher la nuit sur 2 secteurs à Martel et à Lanzac.

Enfin, il est important de souligner la présence de 7 plans d'eau ouverts à la pêche de nuit où il est possible de réaliser d'agréables sessions en famille, entre amis ou lorsque les rivières sont impêchables.

INFO GESTION

LES DÉVERSEMENTS DE CARPES MIROIRS, ÇA CONTINUE ! SUITE À L'ÉTUDE CARPE, 1500 KG DE PETITES MIROIRS ONT ÉTÉ INTRODUITES SUR LE LOT ENTRE 2014 ET 2016. LES RÉSULTATS TRÈS POSITIFS DE CES DÉVERSEMENTS ONT ENCOURAGÉ LES GESTIONNAIRES À POURSUIVRE CETTE ACTION EN 2018. C'EST AINSI QUE 1200 KG DE PETITES CARPES ONT À NOUVEAU ÉTÉ DÉVERSÉES SUR LA TOTALITÉ DES BIEFS LOTOIS.



Amis pêcheurs, la progression de la pêche de la carpe de nuit a vu le jour grâce à une étroite collaboration entre la Fédération, les AAPPMA et la Direction Départementale des Territoires. Afin de pérenniser ces parcours, pensez à toujours laisser les postes propres, respectez les propriétés riveraines (tuyaux d'arrosage, clôtures, cultures...) et soyez courtois avec les autres usagers (plaisanciers, canoës, péniches...). Il est également important de prendre soin des petites carpes de déversement, il s'agit des spécimens de demain !

Secteurs de pêche de nuit en Vallée du Lot

Autorisée à toute heure du jour et de la nuit du 1^{er} janv. au 31 déc.



LES PARCOURS CARPE DE NUIT 

LES LACS & PLANS D'EAU

ALVIGNAC MIERS "PLAN D'EAU DE LA SOURCE SALMIÈRE"	Rive gauche.
LAVAL DE CÈRE « LAC DE BRUGALES »	En rive gauche du lac uniquement, en aval du ruisseau les vergnes (affluent rive gauche) sur 1800 m. Attention sur ce site les tentes et bivouacs doivent être pliés dans la journée. Pour accéder à ce parcours, merci de respecter la propriété sise 200 m à l'aval du ruisseau des vergnes plantée en noyeraie et d'éviter la circulation intempestive de véhicules.
GRAMAT "PLAN D'EAU LA PRAIRIE"	En rive droite depuis la buse du trop plein du plan d'eau jusqu'au poste handi-pêche, soit 270 m.
MONTCUQ "LAC SAINT SERNIN"	Rive gauche sur une longueur de 150 m en amont du barrage.
VAYRAC "PLAN D'EAU DE MÉZELS"	En rive gauche du plan d'eau sur une longueur de 250 m.
ASSIER "LES 2 PLANS D'EAU"	Sur l'ensemble des plans d'eau

LES RIVIÈRES

LA RIVIÈRE DORDOGNE À CIEURAC / LANZAC	En rive gauche, à partir de 360 m en aval du pont de cieurac (RD 255) sur une distance de 400 mètres à l'aval.
LA RIVIÈRE DORDOGNE À MARTEL	Rive gauche sur une longueur de 250 m à partir de 200 m à l'aval du pont de Gluges.
LE RUISSEAU D'ASSIER	Sur les 2 rives du ruisseau dans le bourg d'Assier.

LA RIVIÈRE LOT

Tout le linéaire de la rivière Lot est en parcours nocturne de pêche de la carpe, sauf les lots des AAPPMA de Saint Géry, de Vers et de Mercuès, les boucles de Cajarc et de Luzech (pour des raisons de sécurité) et devant l'hôtel de La Chartreuse à Cahors (RG). Le tableau ci-dessous détaille les zones interdites à la pêche de la carpe de nuit.

CAJARC BOUCLE DE CAJARC	Du barrage de Cajarc jusqu'au pont de Gaillac (D19)
VERS SAINT GÉRY	De la Chaussée de Bouziès jusqu'à la chaussée de Galessie au moulin de Nouaillac.
CAHORS	En rive gauche du Lot, sur un linéaire de 120 m, à l'amont de la confluence du Bartassec et du Lot.
CAHORS	En rive gauche du Lot, sur un linéaire de 120 m, à l'amont de l'entrée amont de l'écluse de Valentré.
DOUELLE MERCUÈS	De la chaussée de Labéraudie jusqu'à la Chaussée de Cessac à Douelle.
LUZECH BOUCLE DE LUZECH	De 300 m en amont du barrage EDF de Luzech jusqu'à la déchèterie.

LES PARCOURS LABELLISÉS



Pour tous ceux qui souhaitent s'initier à la pratique de la pêche, les parcours « découverte » offrent des conditions optimales d'apprentissage et de captures grâce aux accès faciles et aux poissons abondants.



SUR LE RUISSEAU LE VERS (900 m)

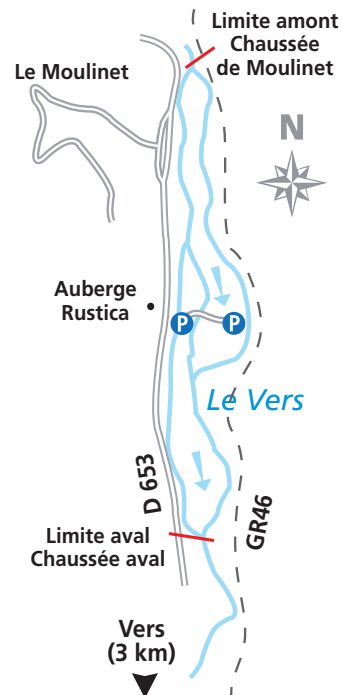
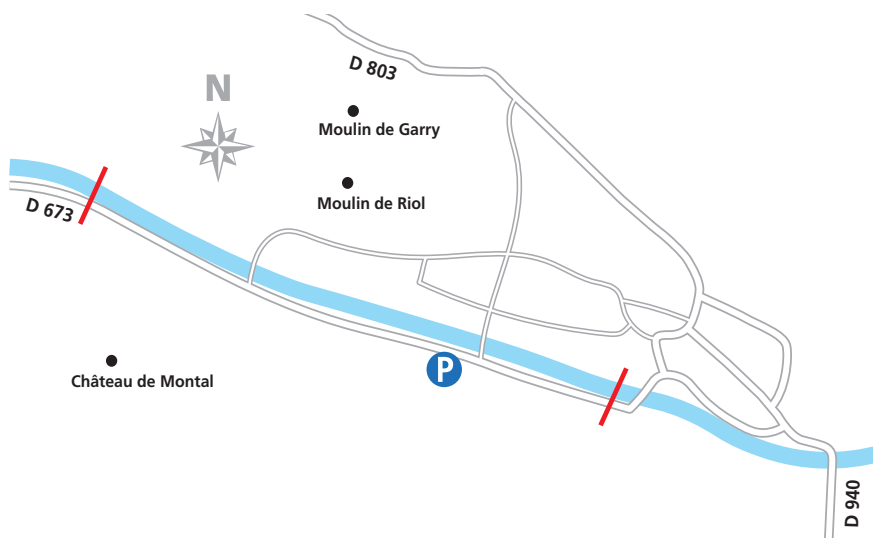
Le ruisseau Le Vers est reconnu comme un des plus beaux parcours à truites de Midi-Pyrénées. Le parcours que nous vous proposons se situe sur le secteur aval du Vers.

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À SEPTEMBRE

SUR LA RIVIÈRE LA BAVE (1500 m)

Les caractéristiques de la Bave en aval de Saint-Céré nous invitent à proposer aux pêcheurs un parcours de pêche plus facile qui permettra à chacun de s'initier à la pêche de la truite grâce à des captures relativement faciles et des berges accessibles.

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À SEPTEMBRE



LES PARCOURS LABELLISÉS

SUR LE RUISSEAU DE SAINT-MATRÉ (1500 m)

Véritable parcours à vocation pédagogique, notamment pour débiter la pêche au toc, le ruisseau de Saint-Matré offre des secteurs très faciles d'accès qui combleront les jeunes pêcheurs désireux de s'initier. Parcours prioritaire aux jeunes pêcheurs (moins de 16 ans).

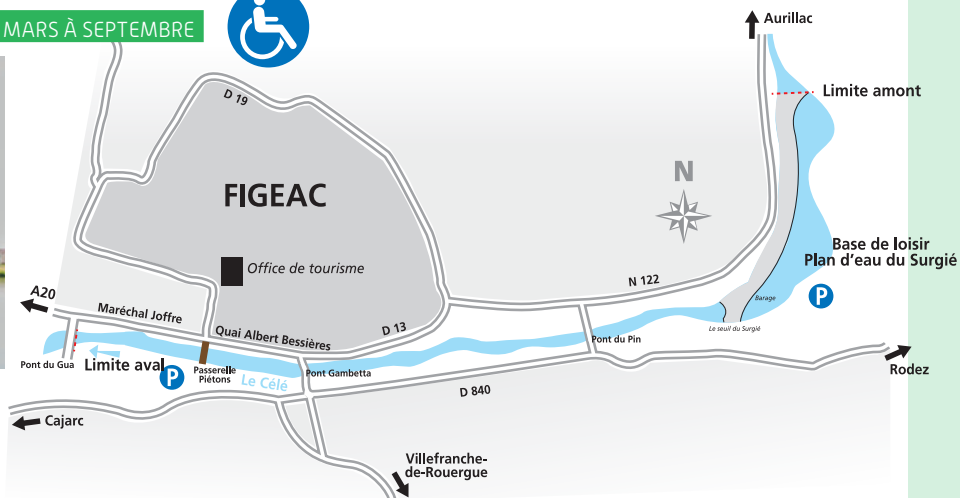
LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À JUIN



SUR LE PLAN D'EAU DU SURGIÉ ET LA RIVIÈRE CÉLÉ (À FIGEAC)

Le parcours découverte de Figeac propose à la fois un secteur en rivière où des déversements réguliers de truites vous permettront de vous initier à la pêche itinérante avec un succès garanti, mais également le plan d'eau du Surgié particulièrement adapté à la pêche en famille sur un site facile d'accès et offrant un panel de services et d'activités.

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À SEPTEMBRE



LES PARCOURS LABELLISÉS

SUR L'ÉTANG DE LAUMEL PRÈS DE GOURDON > VOIR PLANS D'EAU P. 39



Le parcours famille offre à proximité, en plus du parcours « découverte » (accessibilité, sécurité et empoissonnements réguliers) une gamme d'activités pour toute la famille comme des jeux pour enfants, des offres de loisirs, baignade etc...

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES DE MARS À DÉCEMBRE

SUR LE PLAN D'EAU DE MONTCUQ

Le lac de Saint-Sernin est un véritable havre de paix dans le cœur du Quercy blanc. La présence de poissons blancs (brèmes, gardons...), de carnassiers (brochets, perches...) et les déversements réguliers de truites arc-en-ciel permettent une pêche ludique et accessible à tous. Les activités et les aménagements autour du lac sont nombreux : parcours de santé, zone de baignade, jeux pour enfants, ponton handipêche...

LÂCHERS RÉGULIERS DE TRUITES AU PRINTEMPS
PARCOURS CARPE DE NUIT / PONTON HANDIPÊCHE

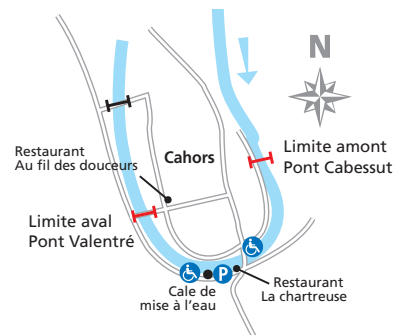


SUR LE LOT À CAHORS (1900 m)

Pour tous les pêcheurs confirmés souhaitant pratiquer la pêche tout en alliant équipements appropriés et passion. Poissons de tailles records !

Ce parcours satisfera les pêcheurs confirmés, grâce aux cales de mise à l'eau et aux 35 postes de pêche au coup mais également au parcours street fishing ou carpe de nuit, autant d'équipements nécessaires pour tous les pêcheurs spécialisés.

PARCOURS : NO KILL BROCHET ET CARPE DE NUIT
PONTONS HANDIPÊCHE



BAZAR MEYNIEL PECHE • CHASSE



Cuissardes
PVC + Sac
du 33 au 47



Daiwa

à partir de

37€90



Daiwa



WATER QUEEN

Waders néoprene
semelle crampons
ou mixte feutre
et crampons



Waders PVC
+ Sac
de transport

à partir de

52€

Cuissardes
caoutchouc
doublées néoprene
du 39 au 47
avec sac transport

PANIER SÛGES



à partir de

44€



Plus de 30 modèles
disponibles



GRAND
CHOIX
de garde
manger



10%

**DE REMISE
IMMEDIATE**

Sur l'ensemble du magasin valable sur
le 1^{er} achat* sur présentation de ce coupon
Sauf sur carte de pêche et promotions en cours

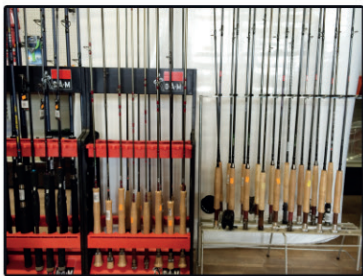
Nom.....

Adresse.....

Tél.....

*Offre valable toute l'année

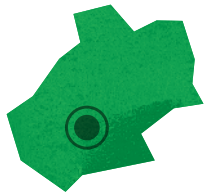
GRAND
CHOIX
de cannes à mouches
et mouches artificielles



58 avenue Louis Conte • GRAMAT - 05 65 38 75 40

LES PARCOURS | PÊCHE AU COUP

LE LOT À CAHORS



ACCESSIBILITÉ

Situé dans la boucle de Cahors sur le bief du centre-ville (bief du pont Valentré), ce parcours, très accessible, est riche en postes de pêche.

GPS : 44,441498 – 1,438948

PRÉSENTATION

Ce parcours de pêche s'étale sur une longueur d'environ 1300 m. Bien que situé dans le centre-ville de Cahors, ce site est rendu très agréable grâce à la présence d'arbres, d'une vue imprenable sur des falaises jurassiques et sur le pont Valentré. À noter que ce parcours est plus accessible en rive droite qu'en rive gauche et notamment sur la portion comprise entre le moulin saint James (chaussée de Coty) et les Terrasses Valentré. Ici, un chemin longe le Lot, la circulation y est interdite, il est donc possible de réaliser des parties de pêche en famille en toute sécurité. La profondeur oscille entre 2 et 4 m, le courant y est faible. La circulation des bateaux de plaisance s'effectue en rive gauche et ne dérange en rien l'action de pêche.

NOTES SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

Ce site est parfaitement adapté à tous les pêcheurs, débutants et confirmés peuvent y réaliser de belles bourriches sans trop de contraintes. Après quelques boules d'appâts jetées dans l'eau, ablettes, brêmes, barbeaux, tanches ne tardent pas à « rentrer » ! Si l'eau est trop claire et le courant inexistant, l'anglaise et le feeder donnent de très bons résultats en permettant de pêcher plus loin qu'à la canne à coup. Ce haut lieu de la pêche en Occitanie est régulièrement fréquenté par des pêcheurs attirés notamment par la population hors normes de barbeaux.



ABLETTE



BRÈME



BARBEAU FLUVIATILE



GARDON



ROTENGLE

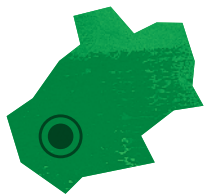


TANCHE

LES PARCOURS | PÊCHE AU COUP



LE LOT À CAIX



ACCESSIBILITÉ

Les postes de pêche de Caix sont situés à proximité du village de Luzech en rive droite du Lot au niveau de la base nautique. Ce parcours est facile d'accès et très sécurisé notamment au niveau de la grande prairie qui longe le Lot en amont de la plage surveillée. Il est possible d'accéder aux postes de pêche en voiture pour décharger le matériel mais celle-ci doit être stationnée au niveau du parking à l'entrée de la base.

GPS : 44,489406 – 1,295601

PRÉSENTATION

Ce spot de pêche est situé sur le long bief de Luzech. La profondeur est relativement importante (plus de 5m) par rapport aux autres biefs car le site est sous l'influence du barrage de Luzech. Le courant y est faible et les possibilités de pêche y sont nombreuses. Le petit bras du Lot qui passe derrière le spot est en réserve permanente de pêche. À noter la présence d'un camping au niveau de la base nautique ainsi que d'un bar/restaurant sur les bords du Lot.

NOTES SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

Ce site est parfaitement adapté à tous les pêcheurs, débutants et confirmés. Il est possible d'attraper des poissons à la petite canne télescopique, à la grande canne à emmanchement ainsi qu'au moulinet (feeder et anglaise). Ce coin de pêche est très intéressant pour la pêche de la brème et des gros gardons. Il est possible d'y réaliser de très grosses bourriches. Il existe une plage surveillée durant les mois de juillet et août, l'activité des baigneurs et des plaisanciers y est importante, durant la période estivale, privilégiez le matin et le soir pour plus de tranquillité.



ABLETTE



BRÈME



BARBEAU FLUVIATILE



GARDON

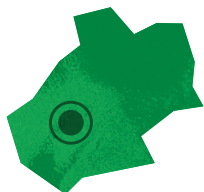


ROTENGLE



TANCHE

LES PARCOURS | PÊCHE AU COUP

PLAN D'EAU
DE CATUS

ACCESSIBILITÉ

A la sortie du village de Catus, sur la route départementale D5, en direction de St Médard, vous trouverez ce très beau lac sur la gauche. Les deux berges se prêtent très bien à la pêche au coup. Celle coté route permet d'accéder rapidement aux postes de pêche pour décharger le matériel mais le stationnement est interdit le long de la route. La rive gauche, quant à elle, n'est pas accessible en voiture, l'idéal est de prévoir un chariot pour emmener le matériel sur place.

GPS : 44,551075 – 1,326153

PRÉSENTATION

Sur cette étendue d'eau de 6 ha vous trouverez des fonds à distance de canne, allant de 1 m coté plage jusqu'à 3 m coté digue. Ce plan d'eau est classé en 2^{ème} catégorie piscicole mais la pêche ferme du dernier dimanche de janvier à l'ouverture de la truite. Il existe un ponton handipêche en rive droite du plan d'eau.

NOTES SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

La densité de poisson du plan d'eau de Catus est hors norme. Toutes les techniques de pêche y sont possibles. Il est bon de savoir que le lac est peuplé d'énormément de carpes de 2 kg et que celles-ci rentrent rapidement sur les amorçages, prévoyez du matériel adapté ! Gardons, rotengles, tanches, carassins et poissons chats sont également bien représentés et permettent une très bonne fréquence de touches.



CARPE



GARDON



ROTENGLE



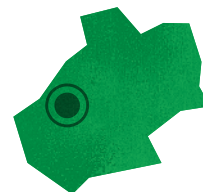
TANCHE



POISSON CHAT



CARASSIN

PLAN D'EAU
DU VIGAN

ACCESSIBILITÉ

Situé à droite à la sortie du village du Vigan en direction de Gramat, le plan d'eau est accessible en voiture sur toute sa circonférence. Les deux berges ainsi que la digue permettent une installation très confortable.

GPS : 44,551075 – 1,326153

PRÉSENTATION

Le plan d'eau du Vigan est très peu profond (0,5 à 2 m), le fond est très régulier. Quelques taches d'herbiers se dessinent çà et là sur ce site. Longtemps classé en 1^{ère} catégorie piscicole, le plan d'eau vient de changer de catégorie, la pêche y est donc ouverte toute l'année.

NOTES SUR LA PÊCHE ET CHEPTEL

Sur la partie aval du plan d'eau, vers la digue, il est possible de faire de très belles pêches de gardon. Il est également possible de faire quelques tanches et carassins à courte distance. Sur la partie amont, la profondeur est plus faible, les techniques qui permettent de pêcher plus loin sont à privilégier.



CARPE



GARDON



ROTENGLE



TANCHE



CARASSIN



Ce n'est pas un leurre... :

PLUS DE 800 hébergements situés entre les vallées du Lot, du Célé et de la Dordogne, vous attendent !



Réservez sur :

www.gites-de-france-lot.fr



: 05.33.09.27.37



FIGEAC

245 m² de superficie !



QUERCY PÊCHE

Toutes techniques de pêche

coup - carpe - carnassier - truite - mouche - silure

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Tél. 05 65 33 49 66

4 avenue Emile Bouyssou

(à côté du pont Gambetta, en face de Figeac Bikes)

46100 FIGEAC



CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT



La production d'électricité par les usines hydroélectriques d'EDF peut entraîner une augmentation du niveau de l'eau et de forts courants dans les boucles du Lot.

Pêcheurs, plaisanciers, promeneurs, soyez prudents et respectez la réglementation !

LA SÉCURITÉ AUTOUR DES INSTALLATIONS HYDROÉLECTRIQUES EDF DE CAJARC ET DE LUZECH

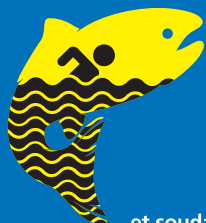
Par ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX :

- La pêche en berge est interdite à 50m en amont des barrages de Cajarc et de Luzech jusqu'à 100m en aval pour Cajarc et 50m en aval de la chaussée de l'écluse pour Luzech.
- Dans la boucle du Lot, à proximité de ces ouvrages, la pêche en berge et la navigation sont réglementées.

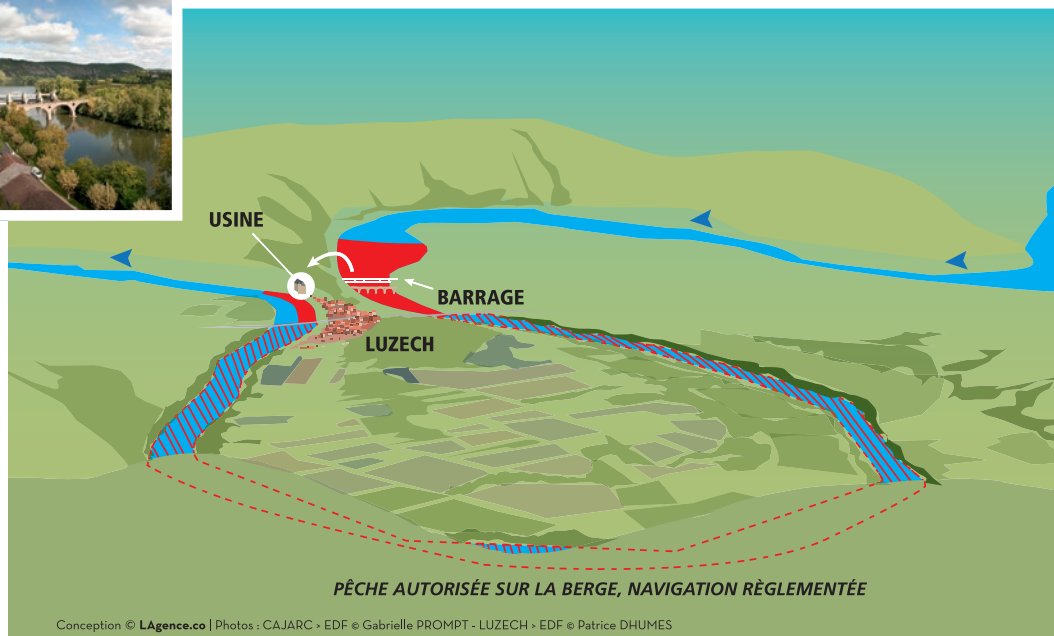
Il est impératif de ne jamais pénétrer dans la zone interdite, votre sécurité en dépend.



On croit que la priorité, c'est de remonter une truite...



... et soudain ça devient de remonter sur la berge.



PÊCHE AUTORISÉE SUR LA BERGE, NAVIGATION RÉGLEMENTÉE

HANDIPÊCHE PLAN D'EAU > 1^{ÈRE} CATÉGORIE

■ Payrignac / plan d'eau de Payrignac / RG / Latitude 44,7577 Longitude 1,3501

PLAN D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE

■ Alvignac Miers / plan d'eau de Miers Alvignac / RD / Latitude 44,838478 Longitude 1,699131 

■ Assier / plan d'eau d'Assier / Latitude 44,6770 / Longitude 1,8827 

■ Caillac / lac de la Vergne / RD / Latitude 44,4892 Longitude 1,3514

■ Cassagnes / lac de Cassagnes / RD / Latitude 44,5648 Longitude 1,1330 

■ Catus / lac Vert / RD / Latitude 44,5505 Longitude 1,3255

■ Cazals / plan d'eau de Cazals / Latitude 44,641182 Longitude 1,220598

■ Gourdon / plan d'eau de Laumel / RG / Latitude 44,7487 Longitude 1,3800 

■ Gramat / plan d'eau de la Prairie / RD / Latitude 44,7801 Longitude 1,7534 

■ Lacapelle-Marival / plan d'eau du Merlival / RG / Latitude 44,7328 Longitude 1,9295

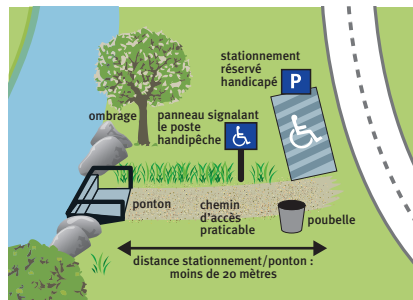
■ Lamothe-Fénelon / plan d'eau de Lamothe-Fénelon / RG / Latitude 44,8349 Longitude 1,4116

■ Montcuq / St-Sernin / RG / Latitude 44,3406 Longitude 1,1849 

■ Vayrac / lac de Mézels / RD / Latitude 44,9376 Longitude 1,6973 

■ Le Vigan / plan d'eau de Le Vigan / RD / Latitude 44,7426 Longitude 1,4434

■ Sénailac - Latronquière / lac du Tolerme / Latitude 44,826333 Longitude 2,043051

COURS D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIE

■ Albas / le Lot / RG / au pied du village d'Albas / Latitude 44,4702 Longitude 1,2366 

■ Cahors / le Lot / RD / près du parking du restaurant «La Chartreuse» / Latitude 44,4400 Longitude 1,4389 

■ Cahors / le Lot / RD / sous le pont Louis Philippe / Latitude 44,4423 Longitude 1,4429 

■ Cajarc / le Lot / RD / Latitude 44,4830 Longitude 1,8431 

■ Cajarc/Montbrun / le Lot / RD / Latitude : 44.487869° Longitude : 1.918370° NOUVEAUTE 2019

■ Douelle / le Lot / RG / sous le pont suspendu/ Latitude 44,4709 Longitude 1,3614

■ Mercuès / le Lot / RD / 300 m à l'amont de la chaussée de l'usine EDF au niveau de la cale de mise à l'eau/ Latitude 44,4948 Longitude 1,3965

■ Lacave / la Dordogne / RG / À la confluence de l'Ouyse et de la Dordogne / Latitude 44,8465 Longitude 1,5535

■ Souillac / la Dordogne / RD / près de Quercyland/ Latitude 44,8882 Longitude 1,4779

■ Tauriac / la Dordogne / RD / Bras de Tauriac / Latitude 44,9040 Longitude 1,7770

■ Bretenoux / la Cère / RG / Île de la Bourgnatelle (se renseigner à la mairie ou l'office du tourisme pour accéder à l'île avec un véhicule) Latitude 44,9140 Longitude 1,8337

■ Figeac / le Célé / RG / Au Moulin de Merlançon / Latitude 44,5875 Longitude 1,9917

LES CALES DE MISES À L'EAU



L'usage des quais d'accostage matérialisés à l'amont et à l'aval de chaque écluse, ainsi que les cales de mises à l'eau sont prioritairement réservés aux bateaux et plaisanciers. Merci de lever vos cannes à chaque usage durant la saison de navigation.



SUR LA DORDOGNE

- 1** Le Roc / RG / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, Port de Mareuil. GPS : Latitude 44,8702 Longitude 1,4166
- 2** Le Roc / RD / Accès difficile par faible débit, située au lieu-dit Féline.
- 3** Souillac / RD / Accès petites embarcations, située proche de Quercyland.
- 4** Souillac / RD / Accès petites embarcations, située au lieu-dit le port.
- 5** Lanzac / RG / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, située au niveau de l'épi de Lanzac en bas du village, GPS : Latitude 44,8775 Longitude 1,4892
- 6** Pinsac / RD / Accès petites embarcations, située port de la Treyne à l'aval immédiat du pont.
- 7** Lacave / RG / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations avec cependant quelques difficultés d'accès à la rivière en étiage, située au niveau de la confluence de l'Ouyse. GPS : Latitude 44,8468 Longitude 1,5541
- 8** Meyrone/ RG / Accès petites embarcations, située 100 m à l'aval du pont de la D15.
- 9** Montvalent / RD / Accès petites embarcations, située au lieu-dit « Mas du vieux chêne ».
- 10** Martel / RD / Accès petites embarcations, située au niveau du VVF de Gluges.

- 11** Saint-Denis-Les-Martel / RD / Accès petites embarcations, située au lieu-dit Pontou.
- 12** Vayrac / RG / Accès petites embarcations, située « Grange de Mezel ». Attention limitation de hauteur de véhicule à 1.9m.
- 13** Vayrac / RG / Accès petites embarcations, située au lieu-dit Barbusse.
- 14** Vayrac / RD / Cale accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, située au niveau du plan d'eau de Mézels. GPS : Latitude 44,9375 Longitude 1,6972
- 15** Carennac / RD / Accessible uniquement aux services de secours, située au lieu-dit « Cabrette »
- 16** Carennac / RG / Accès petites embarcations, située au niveau du camping « eaux vives ». Attention stationnement interdit dans le camping.
- 17** Tauriac / RD / Accès petites embarcations. Attention moteur interdit sur le plan d'eau.
- 18** Prudhomat / RG / Accès petites embarcations, située à « Pauliac ».
- 19** Prudhomat / RG / Accès petites embarcations, située au lieu-dit « Vayssièrre ».
- 20** Girac / RG / Accès petites embarcations, située au « pont de Mols ».
- 21** Girac / RG / Accès petites embarcations, située au lieu-dit « Lasserre ».

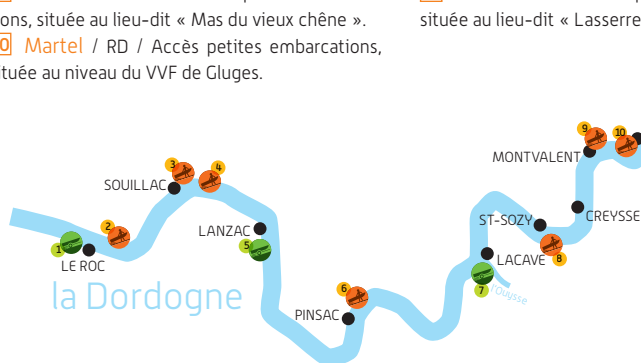
L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À LA SÉCURITÉ :

- UN GILET DE SAUVETAGE PAR PERSONNE EMBARQUÉE
- UN DISPOSITIF D'ASSÈCHEMENT MANUEL OU ÉCOPE POUR LES BATEAUX NON AUTO-VIDEURS
- UN DISPOSITIF PERMETTANT L'AMARRAGE OU LE REMORQUAGE (CORDAGE)



SUR LES RIVIÈRES DOMANIALES LOT ET DORDOGNE, LA PÊCHE EN BATEAU EST AUTORISÉE. RESPECTEZ LES VITESSES :

- 12 KM/H (ENV 6 NŒUDS) À PLUS DE 25 M DES RIVES ET
- 5 KM/H (ENV 3 NŒUDS) À MOINS DE 25 M DES RIVES.



Cale de mise à l'eau (pour les embarcations lourdes sur remorque)



Accès petites embarcations (pour embarcations transportables à la main)

SUR LE LOT

1 **Vire-sur-Lot** / RG / Accessible toute l'année. En aval du Pont de Vire. GPS : Latitude 44,4438 Longitude 1,0825

2 **Vire-sur-Lot** / RG / Accessible toute l'année, en aval de la chaussée de Grimard. GPS : Latitude 44,5074 Longitude 1,110479

3 **Puy-l'Évêque** / RG / Accessible toute l'année, aval du pont, proximité piscine municipale. GPS : Latitude 44,5028 Longitude 1,1351

4 **Puy-l'Évêque** / RD / Accessible toute l'année, aval du pont, au pied du village. GPS : Latitude 44,5025 Longitude 1,1367

5 **Pescadoire** / RG Accessible toute l'année, aval du pont de Pescadoire. GPS: Latitude 44,5071 Longitude 1,1572

6 **Lagardelle** / RG / Accessible toute l'année, amont du barrage de Meymes. GPS : Latitude 44,5012 Longitude 1,1730

7 **Prayssac** / RD / Accès petites embarcations, située dans le village de Prayssac au lieu-dit « Balat Grand », derrière le village vacances Odalys.

8 **Anglars Juillac** / RG / Accessible toute l'année depuis le chemin du cimetière d'Anglars. GPS: Latitude 44,4980 Longitude 1,2039

9 **Albas Village** / RG / Accessible toute l'année depuis l'esplanade en bas du bourg, 100m en amont du pont. GPS: latitude 44,470497 Longitude 1,236352.

10 **Albas rivière haute** / RG / Accessible toute l'année pour petites embarcations, accès possible pour bateau en période de hautes eaux, passer près du cimetière de "Rivière haute". Attention, bief non ouvert à la navigation de plaisance et riche en blocs rocheux affleurant.

11 **Luzech** / RD / Accessible toute l'année pour tous types d'embarcations, amont du barrage EDF, au niveau de la base nautique. GPS : Latitude 44,4868 Longitude 1,2858

12 **Caix** / Accès petites embarcations de la base nautique de Caix, Location de bateau possible sur place.

13 **Parnac** /RG, Accès petites embarcations, située en face du château de Langles, idéal pour float tubes et bateaux gonflables.

14 **Douelle** / RG / Accès float-tubes et bateaux gonflables, située en aval de la chaussée de Douelle.

15 **Douelle** / RG / Double accès petites embarcations, situées sous le pont suspendu dans le village. La cale aval est accessible mais non bétonnées. La cale amont est dangereuse d'utilisation car le pied de cale n'est pas finalisé.

16 **Mercuès** / RD / Accès petites embarcations, située en amont de l'usine EDF. Manœuvre difficile réservé aux petites remorques.

17 **Pradines** / RG / Accès petites embarcations, située au pied du village avant le terrain de foot. Manœuvre difficile et fond de cale inadapté aux bateaux et bass-boats.

18 **Cahors** / RG / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations. Sous la chaussée de Labéaudie, au niveau du centre commercial Leclerc. Stationnement délicat. GPS : Latitude 44,4642 Longitude 1,4242

19 **Cahors** / RD / Utilisable pour tous types d'embarcation mais accès via l'établissement privé « Babou Marine », aux heures d'ouverture de l'établissement en accord avec son propriétaire.

20 **Cahors** / RG / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations. Située à proximité du restaurant la Chartreuse. Attention / écluse automatique de Coty à Cahors : clé sur demande à l'Office de Tourisme de Cahors. GPS : Latitude 44,4400 Longitude 1,4381

21 **Cahors** / RD / Accès float-tubes, située au niveau du club d'aviron.

22 **Laroque-des-Arcs** / RD / Accès petites embarcations, difficile avec une remorque, située près de l'école du village.

23 **Lamagdelaine** / RD / Accès float-tubes, située au niveau du camping municipal et du terrain de foot. Acc7s avec remorque impossible (barrière).

24 **Arcambal** / RG / Accessible pour tous types d'embarcations. GPS: Latitude 44,4603 Longitude 1,5140

25 **Savanac** / RD / Accès dangereux, réservé aux float-tubes.

26 **Cuzoul** / RD, Accès petites embarcations et float-tubes, utilisation délicate (accès difficile, cale non bétonnée et envasée).

27 **Vers** / RD / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations au niveau du camping de Vers. GPS : Latitude 44,4841 Longitude 1,5535

28 **Vers** / RG / Accès petites embarcations, situés lieu-dit Bêars.

29 **Vers** / RD / Réserve aux petites embarcations et float-tubes, accès difficile et manœuvre délicate. Situé en amont du plan d'eau de l'Arquette.

30 **Saint-Géry** / RD / Accès toutes embarcations (pied de cale en mauvais état, restauration prévue), située au niveau du canal de Saint Géry. GPS : Latitude 44,4767 Longitude 1,578

31 **Bouziès** / RG / Accès petites embarcations, située au niveau de la base nautique.

32 **Saint-Cirq-Lapopie** / RD / Accès tous types d'embarcations, située en face du village. GPS : Latitude 44,4668 Longitude 1,6727

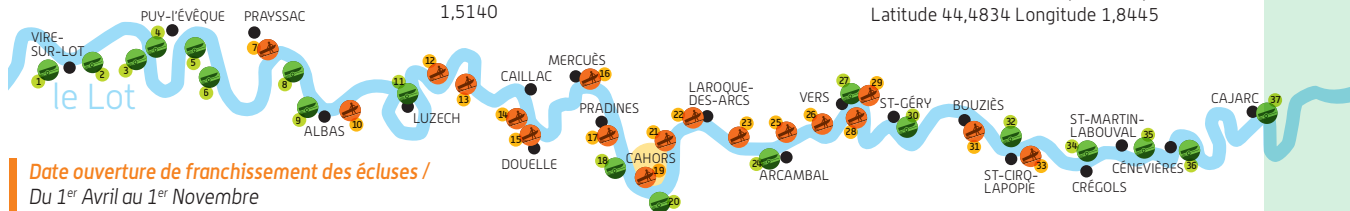
33 **Saint-Cirq-Lapopie** / RG / Accessible uniquement aux services de secours. Situé au niveau du port de St-Cirq-Lapopie.

34 **Tour de Faure** / RD / Cale accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations, située en amont du seuil de Crégols. GPS : Latitude 44,4591 Longitude 1,7015.

35 **Saint-Martin-Labouval** / RD / Cale accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations, située en aval du pont de Cénevières. GPS: Latitude 44,4619 Longitude 1,7402














36 **Larnagol** / RG / Accessible toute l'année et pour tous types d'embarcations, située à l'aval du pont Larnagol. GPS : Latitude 44,4744 Longitude 1,7779.

37 **Cajarc** / RD / 2 cales accessibles toute l'année et pour tous types d'embarcations, situées à l'aval et à l'amont du pont suspendu. GPS : Latitude 44,4834 Longitude 1,8445

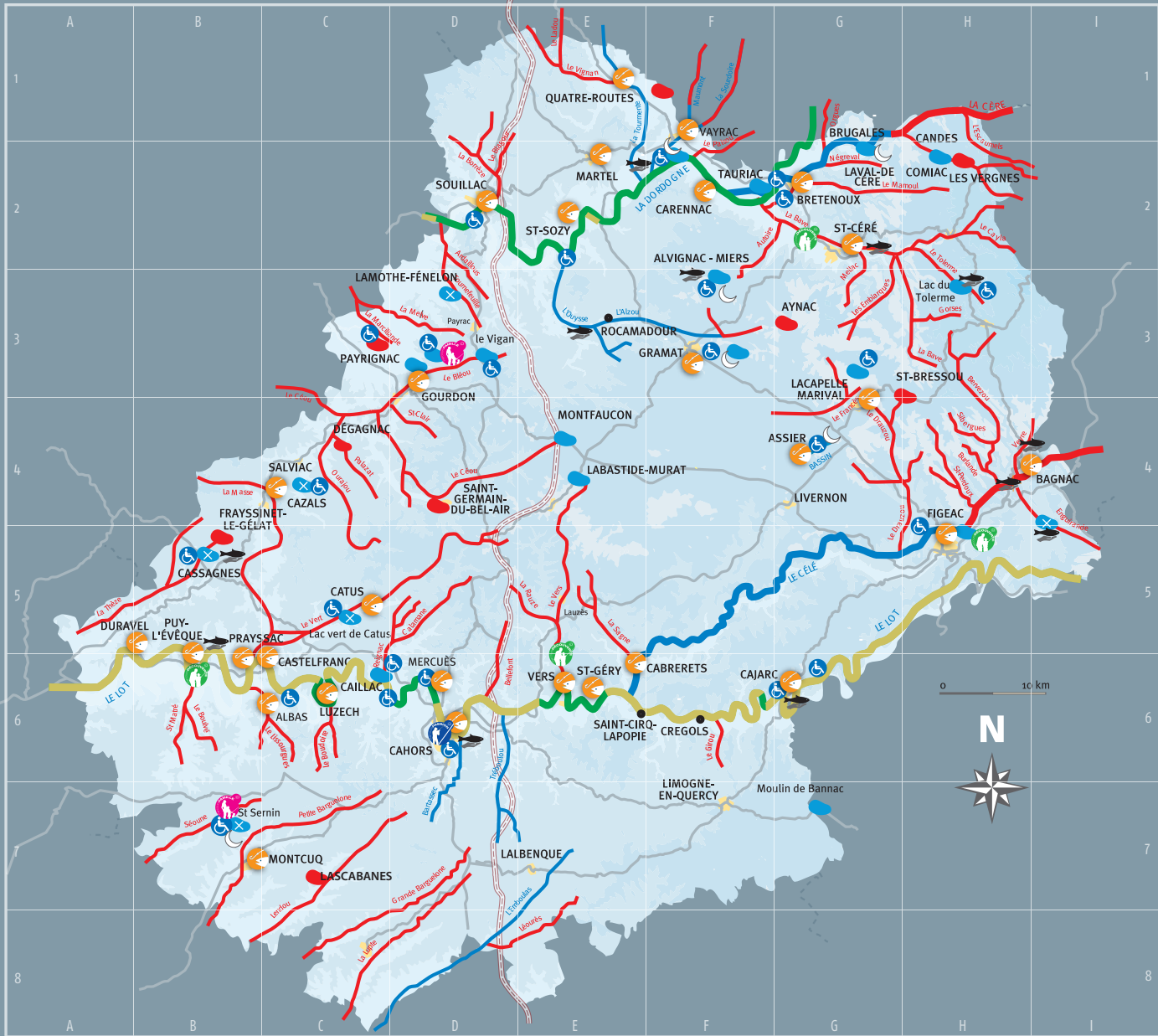


Date ouverture de franchissement des écluses /
 Du 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre
 (sous réserve de débit favorable)

LA CARTE HALIEUTIQUE DU LOT

-  Parcours en "No kill"
-  Cours d'eau 2^{ème} catégorie domaine public
-  Cours d'eau 1^{ère} catégorie
-  Cours d'eau 2^{ème} catégorie
-  Plan d'eau 1^{ère} catégorie
-  Plan d'eau 2^{ème} catégorie (ouvert toute l'année)
-  Plan d'eau 2^{ème} catégorie (fermés du 28 janvier au 8 mars inclus)
-  Association de pêche
-  Postes Handipêche
-  Parcours carpes de nuit
-  Parcours famille
-  Parcours découverte
-  Parcours passion







LES COURS D'EAU DE 1^{ÈRE} CATÉGORIE

S'exercant sur plus de 1500 km de cours d'eau en 1^{ère} catégorie, la pêche de la truite joue un rôle capital dans le paysage halieutique lotois. Les rivières larges comme la Cère amont et le Célé amont, mais aussi les petits cours d'eau du Ségala offrent une multitude de possibilités de pêche aux traqueurs de truites, en effet il est possible d'y pêcher à la mouche, aux appâts naturels, aux leurres...

1 LES 1^{ÈRES} CATÉGORIES DU SÉGALA

Le Ségala est marqué par de profondes vallées qui s'écoulent vers le Célé (bassin du Lot) ou vers la Dordogne via la Bave ou la Cère. Ce complexe hydrographique est le plus fonctionnel du département.

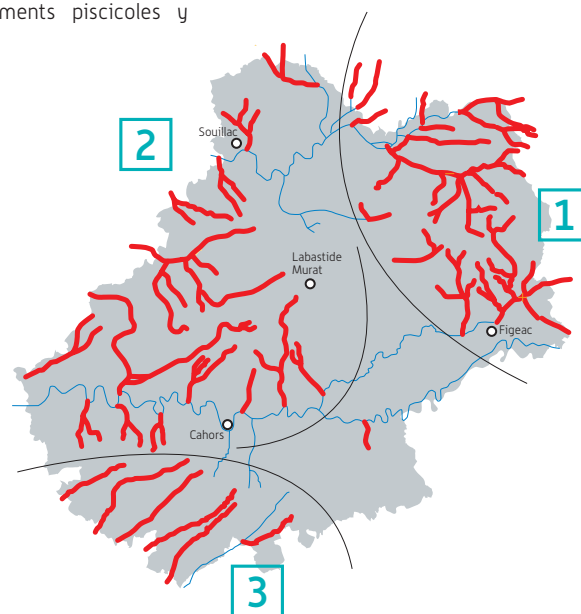
Les études menées par la Fédération depuis plus de 10 ans (400 stations de pêches électriques) ont démontré que 75 à 85 % des truites peuplant les bassins de la Bave, de la Cère et les affluents du Célé sont issues de reproduction naturelle. Ce qui nous permet aujourd'hui de mettre en pratique une gestion dite patrimoniale de ces cours d'eau consistant à protéger et valoriser les truites de souche (1000 km en gestion patrimoniale). C'est la destination pour les pêcheurs de truites qui recherchent des poissons 100 % sauvages !

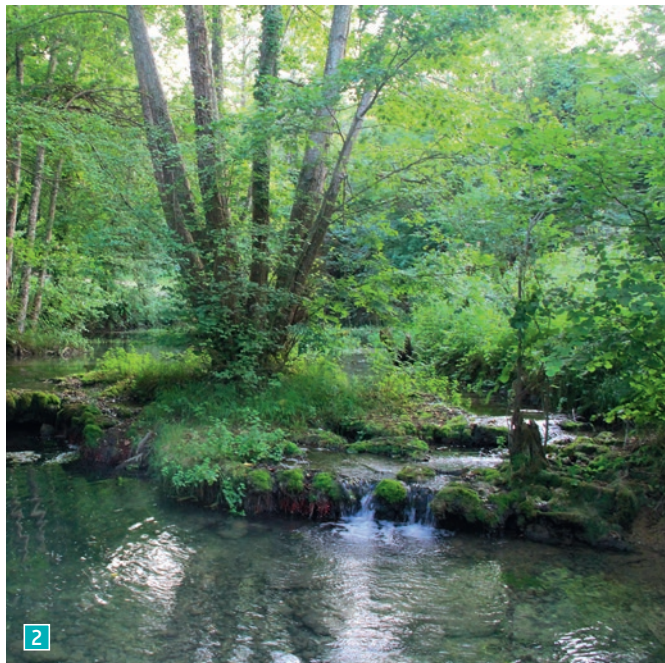
2 LES 1^{ÈRES} CATÉGORIES DU CAUSSE ET DE LA BOURIANE

Marqué par des eaux claires chargées en calcaire, ces cours d'eaux produisent de jolis spécimens de truites. Dans le lit de ces cours d'eau, le calcaire s'est déposé en construisant des espèces de trottoirs, terrasses et murs, formant des « retenues » profondes appelées gours. Ces derniers hébergent bien souvent de grosses truites que seule la discrétion permettra de piéger !

3 LES 1^{ÈRES} CATÉGORIES DU QUERCY BLANC

Ces ruisseaux font partie du bassin versant de la Garonne. L'accessibilité de ces cours d'eau ainsi que le cadre du territoire offrent des conditions de pêche très agréables. Les étiages y étant parfois virulents, la meilleure période pour y pêcher reste le printemps, période de hautes eaux. Afin de satisfaire la demande halieutique et de pallier au manque de reproduction naturelle d'importants déversements piscicoles y sont réalisés.





EN MARS/AVRIL...

MARCHEZ DANS L'EAU UNIQUEMENT QUAND C'EST UTILE.
CONTOURNEZ LES FRAYÈRES ET LES ZONES DE GRAVIERS FINS
(ZONE OÙ LA TRUITE POSE SES ŒUFS).



LES COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIEPêche 2^{ème}
Catégorie

LE LOT

PÊCHEZ VOS RÊVES, PÊCHEZ LOT !

Longueur totale de son cours : 485 km

Distance parcourue dans le département du Lot : 180 km

Largeur moyenne dans le département : 120 m

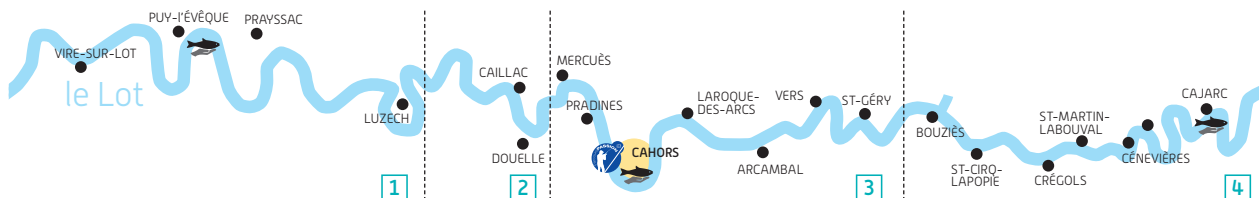
Débit moyen sur une année à Cahors : 117 m³ par seconde

Nombre de chaussées dans le département : 42

Législation / statut : 2^{ème} catégorie piscicole
Domaine Public Fluvial
Rivière navigable

Sans aucun doute, la rivière Lot est un superbe hot spot de la pêche en France. Fidèle à elle-même, cette rivière de 2^{ème} catégorie satisfait aussi bien les pêcheurs au coup, les pêcheurs de carnassiers, les pêcheurs de carpes que les pêcheurs de silures ! Les 42 chaussées présentes sur la portion Lotoise offrent autant de biefs où il est possible d'évoluer entre falaises jurassiques et villages pittoresques.

À noter que les conditions de pêche sont idéales lorsque le débit de la rivière n'excède pas 100 m³ / s à Cahors. Si vous projetez de faire une session sur le Lot, n'hésitez pas à vous renseigner sur les débits via notre site internet www.pechelot.com



Quel poisson traquer sur le Lot ?

	1	2	3	4
Brochet				
Sandre				
Perche				
Black Bass				
Silure				
Carpe				
Cyprinidé				

LES COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

LA DORDOGNE

LA DORDOGNE,
UN PARADIS HALIEUTIQUE

Quel poisson traquer sur la Dordogne ?

Truite	
Ombre	
Brochet	
Sandre	
Perche	
Carpe	
Petit cyprinidé	

Longueur totale de son cours : 483 km
 Distance parcourue dans le département du Lot : 61 km
 Largeur moyenne dans le département : 90 m
 Débit moyen sur une année à Souillac : 155 m³ par seconde
 Nombre de chaussées dans le département : 1
 Législation / statut : 2^{ème} catégorie piscicole
 Domaine Public Fluvial
 Rivière navigable

La réputation de la Dordogne n'est plus à faire, haut lieu de la pêche à la mouche, elle abrite un peuplement piscicole hors norme. La partie lotoise est située en plein cœur de la « zone à ombre » de la rivière, caractérisée par des températures moyennes fraîches et une eau encore bien oxygénée.

Elle est composée d'une alternance de radiers, de plats courants et de profonds. À l'étiage, il est possible d'y pêcher tranquillement en wading (dans l'eau) l'ombre et les grosses truites à la mouche, au toc ou encore aux leurres. A noter aussi que la Dordogne est un très bon terrain de jeu pour les pêcheurs de brochets et de perches, présents tous deux grâce aux nombreux bras morts du secteur. Il est également possible d'y réaliser de très belles pêches de poissons blancs (ablettes, goujons, gardons, vandoises...) en pêchant au coup ou encore d'être surpris par une grosse carpe en zone calme.

Bref, la Dordogne offrira une multitude de possibilités halieutiques aux pêcheurs qui voudront la découvrir !

Wading et reproduction de la truite ne font pas bon ménage. En 2^{ème} catégorie, la pêche de l'ombre commun ferme le 2^{ème} dimanche de novembre et la reproduction de la truite commence parfois vers le 15 octobre. Durant cette période, marcher en waders dans l'eau, dans de faibles profondeurs et sur du gravier n'est pas très conseillé, ce sont potentiellement des zones de frayères à truite et des œufs y sont peut-être déjà en train d'incuber... Amis pêcheurs sur la Dordogne et sur la Cère, après le 15 octobre, évitez de marcher dans l'eau !

LES COURS D'EAU DE 2^{ÈME} CATÉGORIEPêche 2^{ème}
CatégoriePÊCHER LE CÉLÉ, C'EST PÊCHER
AU CALME LOIN DU STRESS !

LE CÉLÉ

Longueur totale de son cours : 104 km

Distance parcourue dans le département du Lot :
75 km dont 17 km en 1^{ère} catégorie

Largeur moyenne dans le département : 20 m

Débit moyen sur une année à Figeac : 8,9 m³ par secondeLégislation / statut : 1^{ère} catégorie piscicole en amont du pont SNCF
de Figeac2^{ème} catégorie piscicole en aval du pont SNCF
de Figeac

Cours d'eau non domanial

Le Célé est en 1^{ère} catégorie en amont de Figeac (pont SNCF en amont du plan d'eau du Surgiè) puis en 2^{ème} catégorie de Figeac jusqu'à la confluence avec le Lot.

En amont, le Célé possède une pente relativement importante et un habitat piscicole riche et diversifié (blocs rocheux, racinaires, sous berges...), formant ainsi de magnifiques parcours à truites.

La partie aval permet quant à elle de pêcher de fabuleux secteurs au coup où la densité de goujons, barbeaux, chevesnes et autres vandoises est très satisfaisante.



Il existe 16 accès bateau (aires d'embarcation) sur le Célé. Ces accès permettent uniquement de mettre à l'eau des embarcations légères et transportables à la main (float tubes, canoës, bateaux gonflables sans moteur) :

Accès	Commune	Rive	Equipement
Maynard	Bagnac	Droite	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
Baldy	Bagnac	Droite	Pas de cale + Pas de mobilier
Surgiè	Figeac	Gauche (au niveau du plan d'eau)	Aire de détente du Surgiè
Listours	St Jean Mirabel	Gauche	Pas de cale + mobiliers tables/bancs
Ceint d'eau	Figeac	Droite	Cale + Pas de mobilier
St Pierre	Béduer	Gauche	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
La Fraichière	Boussac	Gauche	Cale embarquement + Pas de mobiliers
Goudou	Corn	Droite	Pas de cale + mobiliers tables/bancs
La Diège	Espagnac	Droite	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
Camping	Brenques	Droite	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
La Gravette	St Sulpice	Gauche	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
Le Bourg	Marcilhac	Gauche	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
Monteils	Marcilhac	Droite	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
Les Anglades	Sauliac	Droite	Pas de cale + Pas de mobilier
Le Liauzu	Orniac	Droite	Cale embarquement + mobiliers tables/bancs
-	Cabrerets	Gauche	Cale + Pas de mobilier

Quel poisson traquer sur le Célé ?

	1	2
Truite		
Brochet		
Perche		
Barbeau		
Goujon		
Petit cyprinidé		

PISCICULTURE DU BARDON SAS

Le Pré Martin
87160 SAINT SULPICE LES FEUILLES
contact@pisciculturedubardon.fr
05 55 76 72 89 - 06 86 26 96 56
www.pisciculturedubardon.fr

VENTE DE POISSONS D'ETANG

**Pêche
Chasse 46**

OUVERT
DU LUNDI AU SAMEDI
de 9h à 12h et de 14h à 19h

**TOUT VOTRE
MATÉRIEL
DE PÊCHE ET DE CHASSE**



ROUTE DE TOULOUSE 46000 CAHORS


pechechasse46@orange.fr

05 65 53 96 62

LES PLANS D'EAU

PLAN D'EAU > 1^{ÈRE} CATÉGORIE





PÊCHE DE LA TRUITE ET PÊCHE AU COUP

AYNAC* (G3)	1,6 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs
COMIAC (H2) LAC DES VERGNES	1,5 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe
DÉGAGNAC (C4)	2,45 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche
FRAYSSINET LE GÉLAT (B5)	1 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche
LASCABANES (C7)	7 ha	Poissons blancs / Carpe
LEYME* (G3)	1 ha	Poissons blancs
LES QUATRES ROUTES (E1)	0,6 ha	Poissons blancs / Carpe
PAYRIGNAC (C3) 	1,5 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpes / Tanches
SAINTE BRESSOU (H3) PLAN D'EAU DES SAGNES	1,2 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs
ST GERMAIN DU BEL AIR (D4)	1 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs



* Une réglementation spécifique est appliquée sur certains plans d'eau.
Se renseigner auprès de la commune.

RETENUES HYDRO-ÉLECTRIQUES > 2^{ÈME} CATÉGORIE

SUR LE LOT

BARRAGE DE CAJARC (G6)  	32 ha*	Brochet / Sandre / Perche / Carpe / Poissons blancs NO-KILL Black bass GPS 44,4834 / 1,8445
BARRAGE DE LUZECH (C6)  	100 ha*	Brochet / Sandre / Silure / Carpe / Perche / Poissons blancs GPS 44,4868 / 1,2858

SUR LA CÈRE

BARRAGE DE CANDES À COMIAC (H2)	25 ha	Perche / Sandre / Poissons blancs
BARRAGE DE BRUGALES À LAVAL-DE-CÈRE (G2)  	30 ha*	Sandre / Carpe / Poissons blancs GPS 44,9406 / 1,9291

* cales de mise à l'eau zones embarcations avec coordonnées GPS

RÈGLEMENTATIONS
APPLICABLES AUX PLANS D'EAU
DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

PÊCHE À 2 LIGNES SUR TOUS LES
PLANS D'EAU SAUF SUR LE TOLERME
(4 CANNES) ET 4 CANNES AUTORISÉES
POUR PÊCHER LA CARPE SUR LES PLANS
D'EAU EN PARCOURS CARPE DE NUIT.

PÊCHE AU LANCER/LEURRE/MOUCHE
AUTORISÉE SAUF SUR LES PLANS D'EAU
D'ECOUTE S'IL PLEUT, LAUMEL
ET TAURIAC.

PÊCHE EN BARQUE (MOTEUR
ÉLECTRIQUE UNIQUEMENT) AUTORISÉE
SUR LES PLANS D'EAU DE CASSAGNES,
CATUS, TOLERME, VAYRAC ET MONTCUQ.

POUR LE RESTE, APPLICATION
DE LA RÉGLEMENTATION
GÉNÉRALE DES COURS D'EAU
DE 2^{ÈME} CATÉGORIE.

LES PLANS D'EAU

PLAN D'EAU > 2^{ÈME} CATÉGORIEPÊCHE OUVERTE TOUTE L'ANNÉE, APPLICATION DES DATES D'OUVERTURES ET DE FERMETURES GÉNÉRALES DE 2^{ÈME} CATÉGORIE

GOURDON (D3) ÉTANG DE LAUMEL	 	1,6 ha	Brochet / Perche / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche aux leurres interdite / lâcher de truites tous les 15 jours
GOURDON (D3) ÉTANG D'ÉCOUTE-S'IL-PLEUT		3,3 ha	Brochet / Perche / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche aux leurres interdite
LE VIGAN (D3)		4 ha	Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpes / Tanches
GRAMAT (F3) PLAN D'EAU DE LA PRAIRIE	 	4 ha	Brochet / Perche / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
TAURIAC (F2)		3,5 ha	Brochet / Perche / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche aux leurres interdite
VAVRAC (F1) PLAN D'EAU DE MEZELS	  	11,8 ha	Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche (GPS 44,9375 / 1,6972)
LE TOLERME (H3)	   	35 ha	Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel (GPS 44,8259 / 1,0421) NO-KILL Black bass / Réserve temporaire en rive gauche (du captage d'eau à la frayère aménagée) du 29 janvier au 9 juin inclus
ALVIGNAC MIERS (F3)	  	2,5 ha	Black-Bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche Règlementation 2^{ème} catégorie sauf : NO-KILL Black bass, pêche au vif interdite toute l'année, pêche aux leurres interdite jusqu'au 15 juin inclus
CAILLAC (D6)			Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche
LACAPELLE MARIVAL (G3)		3,1 ha	Brochet / Perche / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
TOUTE PÊCHE INTERDITE DU 28 JANVIER AU 8 MARS 2019 INCLUS			
MONTCUQ (B7) PLAN D'EAU DE SAINT-SERNIN	   	4,3 ha	Brochet / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
CATUS (C5)	 	6,5 ha	Brochet / Perche / Sandre / Black bass / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche Pêche interdite du mercredi au vendredi inclus, les semaines 13/17/22 (lâcher de truites)
LAMOTHE FÉNELON (D3)		1,3 ha	Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
CAZALS (C4)		2,7 ha	Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel
GUIRANDE (I5)		13,5 ha	Brochet / Perche / Sandre / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche // Réserve temporaire à l'amont du lac : pêche des carnassiers au vif et au leurre, interdite du 29 janvier au 8 juin inclus / NO KILL Black Bass
FIGEAC (H5) LE SURGIÉ		7 ha	Perche / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / lâcher de truites tous les 15 jours
CASSAGNES (B5)	   	4 ha	Brochet / Perche / Sandre / Truite arc en ciel / Poissons blancs / Carpe / Tanche Règlementation 2^{ème} catégorie sauf : pêche au vif interdite (leurre uniquement) et NO KILL carnassiers (black-bass, brochet, sandre, perche) : toute capture doit être remise à l'eau.
PLANS D'EAU AVEC CARTE SPÉCIFIQUE			
ASSIER (G4)	 	2 ha	Brochet / Sandre / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel / AAPPMA
LABASTIDE-MURAT (E4)		0,8 ha	Perche / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel / Mairie
BANNAC (G7) LAC DU MOULIN		15 ha	Brochet / Black bass / Poissons blancs / Carpe / Tanche / Truite arc en ciel / AAPPMA Villefranche de Rouergue
MONTFAUCON (E4)		0,5 ha	Poissons blancs / Tanche / Truite arc en ciel / Mairie

LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION

Les missions de la Fédération du Lot pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique et de ses 29 AAPPMA tournent autour de 3 grands axes :

1 / LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU LOISIR PÊCHE

- Organiser des séances d'initiation à la pêche en partenariat avec des centres de loisirs, campings, offices de tourisme, scolaires...
- Réaliser des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux milieux aquatiques.
- Participer à des salons et à des journées thématiques (fête de la pêche, journées mondiales des zones humides, fête du nautisme...).
- Organiser des événements (concours de pêche, démonstrations de pêche, forum...).
- Développer le tourisme pêche (partenariat avec l'Agence de Développement Touristique..) et l'activité économique liée à la pêche.
- Développement et promotion du label « d'hébergements pêche ».
- Réaliser des aménagements halieutiques : cales de mise à l'eau, pontons handipêche, postes de pêche...
- Création de parcours spécifiques (parcours nokill, parcours carpe de nuit...)
- Création de supports de communication (site internet, panneaux d'informations sur site, fascicules...)



LES MISSIONS DE LA FÉDÉRATION

2 / LA GESTION ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- Réaliser des inventaires piscicoles pour améliorer les connaissances.
- Accomplir des opérations de sauvetages piscicoles (avant travaux, lors de rupture d'écoulements, avant vidanges...).
- Mettre en place des études scientifiques sur les peuplements piscicoles (étude sur les carnassiers du Lot, étude des souches autochtones de truites fario, suivi thermique des lacs et des cours d'eau...)
- Réaliser des déversements piscicoles raisonnés et adaptés au milieu.
- Mener des actions qui visent à augmenter la fonctionnalité écologique des rivières (restauration de bras morts, amélioration de la continuité écologique...).
- Réalisation d'opérations de restauration de cours d'eau ayant subi de lourdes dégradations.



3 / LA POLICE DE LA PÊCHE ET LA SURVEILLANCE DU MILIEU AQUATIQUE



- Réaliser des actions de contrôle de pêcheurs (4000 pêcheurs contrôlés chaque année).
- Faire appliquer la réglementation de la pêche.
- Former, informer et coordonner les 27 gardes-pêche particuliers du département.
- Travailler en partenariat avec la brigade du Lot de l'ONCFS pour une veille efficace contre le braconnage.
- Acquérir et gérer les droits de pêche sur les eaux closes et les eaux libres, exploités dans l'intérêt des membres des associations adhérentes [démarche auprès des propriétaires riverains pour obtenir le droit de pêche...]

LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

LA PISCICULTURE DU COLOMBIER UN OUTIL À LA DISPOSITION DES PÊCHEURS

Créée en 1970, la salmoniculture fédérale du Colombier est située sur la commune de Linac sur les bords du Bervezou, à proximité de la confluence avec le Célé. Les deux pisciculteurs de la Fédération, Sébastien et Mickaël, produisent des truites fario de souche locale et élèvent des truites arc en ciel avant de les déverser de façon responsable sur certains secteurs.



LE CYCLE D'UNE TRUITE FARIO À LA PISCICULTURE

1 LA PONTE

Les opérations de reproduction se déroulent chaque année, au mois de novembre, dans la salle de ponte. Les femelles matures y sont anesthésiées avant d'être « strippées » (pression effectuée sur l'abdomen) par les pisciculteurs. Les ovules sont alors récupérés dans une passoire.



2 LA FÉCONDATION

La laitance de plusieurs mâles (contenant les spermatozoïdes) est ensuite déposée sur les ovules.

La fécondation se produit ensuite lorsque les ovules et les spermatozoïdes sont mis au contact de l'eau, dans un seau. Cette opération ne dure que quelques secondes.



3 L'INCUBATION ET L'ÉCLOSION

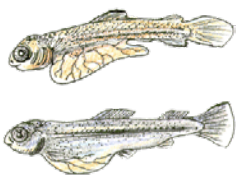
Les œufs sont ensuite amenés dans l'écloserie et disposés sur des clayettes dans le noir en circuit fermé. L'éclosion se produit entre 400 et 420°jours soit 50 à 52 jours avec une température de 8 degrés.



LES ACTIONS DE LA FÉDÉRATION

4 LA RÉSORPTION

Après l'éclosion, les alevins ne sont pas encore « nageant ». Ils possèdent une réserve de nourriture appelée sac vitellin. Celui-ci se réduit petit à petit durant 230 jours, on parle alors d'alevins en résorption. A cette étape, ils commencent à nager et sont acclimatés à l'aliment pour truites. Trois mois plus tard, ils sont transférés dans les bassins de grossissement à l'extérieur.



QUELQUES CHIFFRES ANNUELS

10 tonnes de truites arc-en-ciel
 6 tonnes de truites fario
 800 000 truitelles
 230 déversements

5 LE GROSSISSEMENT

Les truites sont stockées et nourries dans des bassins spécifiques jusqu'à ce qu'elles atteignent la taille légale de capture.



6 LES DÉVERSEMENTS

Lorsque les truites ont atteint la taille légale de capture, elles sont ensuite déversées sur les cours d'eau et les plans d'eau du département pour répondre à la demande des pêcheurs, et notamment des nouveaux pêcheurs.

À noter qu'aucune de ces truites d'élevage n'est déversée sur les cours d'eau fonctionnels afin de ne pas perturber les populations autochtones, on parle alors de « gestion patrimoniale » [zéro déversements].

Pour consulter l'étude des populations de truite commune du département du Lot, flashez ce QR code et téléchargez la plaquette.



DES TRAVAUX A LA PISCICULTURE POUR UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

Depuis 2 ans maintenant d'importants travaux ont été entrepris à la pisciculture du Colombier. Les deux gros axes de travail concernent l'amélioration de la continuité piscicole (au niveau du seuil de la prise d'eau sur le Bervezou) et le maintien du débit réservé (restitution de l'eau prélevée). Une échelle à poisson et une goulotte de dévalaison ont été construites spécifiquement.

PÔLE DÉPARTEMENTAL DES INITIATIONS PÊCHE NATURE

Le PDIPN 46 a vu le jour en 2006 grâce à l'embauche d'un animateur pêche. Depuis, ce sont 1500 enfants sensibilisés à la pêche et aux milieux aquatiques tous les ans et des centaines d'ateliers réalisés à travers le département.

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

- INSTALLATION D'AQUARIUMS DANS LES ÉCOLES DU DÉPARTEMENT (CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE)
- ANIMATIONS « DÉCOUVERTE DES MILIEUX AQUATIQUES »
- INTERVENTION LORS DE JOURNÉES THÉMATIQUES (FESTIVAL CÉL'ÉTÉ, JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES...)

ATELIERS DE DÉCOUVERTE/INITIATION PÊCHE

- ORGANISATION D'ATELIERS DE DÉCOUVERTE DE LA PÊCHE EN CENTRES DE LOISIRS, MJC, CAMPINGS, OFFICES DE TOURISME...
- MISE EN PLACE DE PROJETS PÊCHE DANS LE CADRE PÉRISCOLAIRE
- CRÉATION D'ATELIERS PÊCHE LORS DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE...

ATELIERS APPRENTISSAGE DE LA PÊCHE LES MERCREDIS OU LES SAMEDIS :

- RÉALISATION DE PLUSIEURS SESSIONS « LES MERCREDIS DE LA PÊCHE » TOUS LES ANS.
- APPRENTISSAGE DE PLUSIEURS TECHNIQUES DE PÊCHE

ORGANISATION DE STAGES DE PÊCHES THÉMATIQUES

- STAGES DE PÊCHE DE LA TRUITE
- STAGE DE PÊCHE DES CARNASSIERS EN BATEAU
- STAGES DE PÊCHE DES CARNASSIERS DU BORD
- STAGES DE PÊCHE DE LA CARPE



ATELIER PÊCHE
NATURE

À QUI S'ADRESSENT LES INTERVENTIONS DE LA FÉDÉRATION ?

• TOUT PUBLIC DE 7 À 77 ANS

• SCOLAIRES (ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES...)

• CENTRES DE LOISIRS

• CENTRES SOCIAUX

• CAMPINGS

• OFFICES DE TOURISME

• COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PAYS, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, MAIRIES ...)

• ASSOCIATIONS

• COMITÉS D'ENTREPRISES...

----- POUR PLUS D'INFORMATIONS OU RÉSERVER UNE ANIMATION

• FÉDÉRATION DU LOT POUR LA PÊCHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
133 QUAI ALBERT CAPPUS / 46000 CAHORS

• 05 65 35 50 22
info@pechelot.com
animpeche46@orange.fr
www.pechelot.com



LES ATELIERS PÊCHE NATURE

Toutes les AAPPMA peuvent mettre en place un APN qui a pour but de permettre au pêcheur débutant, à l'issue de sa formation, de pratiquer la pêche en ayant un comportement autonome et responsable vis-à-vis de la nature, des autres usagers du milieu aquatique et de lui-même. Il existe 8 APN dans le Lot, n'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations.



APN DE BRETENOUX

Claude GUIGNARD

05 65 10 81 07 / 06 33 78 70 40
Guignard.claude46@orange.fr

Animateur diplômé d'État :

Laurent MATÉOS

06 85 05 43 90

pescofish.dordogne@gmail.com

- Enfants / Adolescents.
- Toutes techniques.

APN DE CAJARC

Emmanuel PRADINES

06 22 49 69 91
latreille@wanadoo.fr

Animateurs :

Sylvain GARZA (06 32 28 53 75)

Tonio CUADRADO

- Enfants / Adolescents / Adultes
- Toutes techniques

APN DE FIGEAC

Michel GLAUDE

06 07 19 00 21 / 05 65 34 30 50
aappma.figeac@orange.fr

Animateurs diplômés d'Etat :

Sébastien DALOS

Michel WILLAIME

- Enfants / Adolescents / Adultes.
- Toutes techniques.
- Le mercredi de 14h à 17h après l'ouverture de la truite jusqu'au dernier mercredi de juin. L'été, les mardis de 9h à 12h les 3 derniers mardis de juillet et les 3 premiers mardis d'août.

APN DE GOURDON

<http://gourdonaappma.jimdo.com/>

Serge CZAÏKA / 05 65 41 28 95

Animateur : Daniel JARRY

06 11 66 53 73 / 05 65 41 69 38
jarrydmlv@aol.com

- Enfants / Adolescents / Adultes.
- Toutes techniques.
- Samedi matin de 9h30 à 12h.

APN DE GRAMAT

Claude COMMON

06 88 79 30 56
claude.common.gramat@orange.fr

Animateurs :

Claude COMMON

Christian ROUDAYRE

Bernard CHAZAL

Nicolas DELDOU

- Enfants / Adolescents / Adultes
- Toutes techniques
- Samedi matin de 9h30 à 12h à raison d'un samedi sur 3.



APN DE PRAYSSAC

Jean MEINADIER / 06 74 25 28 07
jean.meinadier123@orange.fr

Animateur : Antonio ILLAN

06 11 70 88 89

- Enfants / Adolescents.
- Pêche au coup.
- Fréquence régulière en saison estivale.

APN DE SOUILLAC

Luc MATOSEVIC

06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com

Animateur diplômé d'Etat : Luc Matosevic

- Enfants / Adolescents.
- Toutes techniques.
- 2 sessions (automne & printemps) les mercredis après-midi.

APN VERS, SAINT-GÉRY ET CABRERETS

Guy MOLESIN / 06 40 18 11 47
molesin.guy@orange.fr

Animateurs :

Victor PERER

06 66 23 04 73

Jean-Louis COMBADAZOU

06 42 34 40 30

- Enfants / Adolescents / Adultes.
- Dimanche matin sur inscription.

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques

**Le plus grand choix du département !
Plus de 7000 références sur 260 m²**

**Toutes techniques
de pêche**

coup - carpe - carnassier - truite - mouche - silure
Vêtements, couteaux et cartouches (mary arm)

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h.
De mai à juin ouvert le lundi de 14h à 19h.
Juillet et août ouvert le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Tél./Fax : **05 65 300 956**

RN 20, Rond Point de Regourd

Route de Brive/Paris - à côté du Mc Do, accès Netto
46000 CAHORS



**QUERCY
PÊCHE**



**POUR LES
BATEAUX DE PLAISANCE.
LE MAGASIN SE TROUVE
À 100 M DU LOT.**



LES GUIDES DE PÊCHE



Initiation, perfectionnement, accompagnement découverte... pour enfants, ados & adultes !

**MICKAEL ANDRIEU**

Pêche de la truite et de l'ombre sur la Dordogne et ses affluents. Pêche de carnassiers en lac de barrage.

06 80 90 86 62
pechenews46@gmail.com
www.guide-pêche-46.com

**ADRIEN SAUVESTRE**

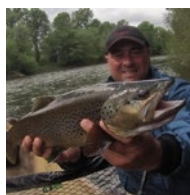
Pêche à la mouche et aux leurres dans la vallée de la Dordogne. Truites/Ombres/Carnassiers. Descente de la Dordogne en bateau

adrien.sauvestre@wanadoo.fr
www.imssofly.com

**BRUNO LACOUT**

Truite aux appâts naturels et carnassiers en bateau secteur Figeac et lacs.

05 65 50 14 93 / 06 84 62 91 06
poissondu46@live.fr
www.lacout-guidepechelot.com

**LAURENT MATÉOS**

Descente en bateau de la Dordogne. Pêche à la mouche, pêche sportive des carnassiers, rivière Dordogne et lacs.

06 85 05 43 90
pescofish.dordogne@gmail.com
www.pescofish.com

**LUC MATOSEVIC**

Descente de la rivière dans la Vallée de la Dordogne. Pêche de la truite et du carnassier dans un cadre magnifique. Formule hébergement en gîte de pêche avec guidage.

06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com

**BRUNO MERCIER**

Pêche de la truite et pêche des carnassiers sur le Lot. Pêche du silure dans le 82.

06 24 88 20 32
contact@guidepechemercier.com
www.guidepechemercier.com

**SYLVAIN GARZA**

Pêche des carnassiers en bateau, spécialiste de la rivière Lot. Perfectionnement : Techniques modernes, stratégie, gestuelle, formation écho-sondeurs. Découverte : Profitez des meilleurs parcours du département, dépaysement et convivialité.

06 32 28 53 75
sylvain.garza@gmail.com
Facebook Sylvain Garza

PISCICULTURE DOMBES ETANGS SARL



PASCAL DANNANCIER

Pisciculteur

147, allée du moulin Neuf

01310 SAINT REMY

Tel: 04 74 24 24 02

Port: 06 15 01 45 69

E-mail: dannaqua@sfr.fr



HOTEL***

RESTAURANT - TRAITEUR LA CHARTREUSE



*Chambres climatisées
Restauration Traditionnelle et Terroir
Terrasse ombragée surplombant le Lot*



130 Chemin de la Chartreuse 46000 CAHORS

Tél , 05.65.35.17.37 / Fax , 05.65.22.30.03

www.hotel-la-chartreuse.com / contact@hotel-la-chartreuse.com

contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com



Restaurant Au Fil des Douceurs

32 avenue André Breton - 46000 CAHORS

Tél. 05 65 22 13 04

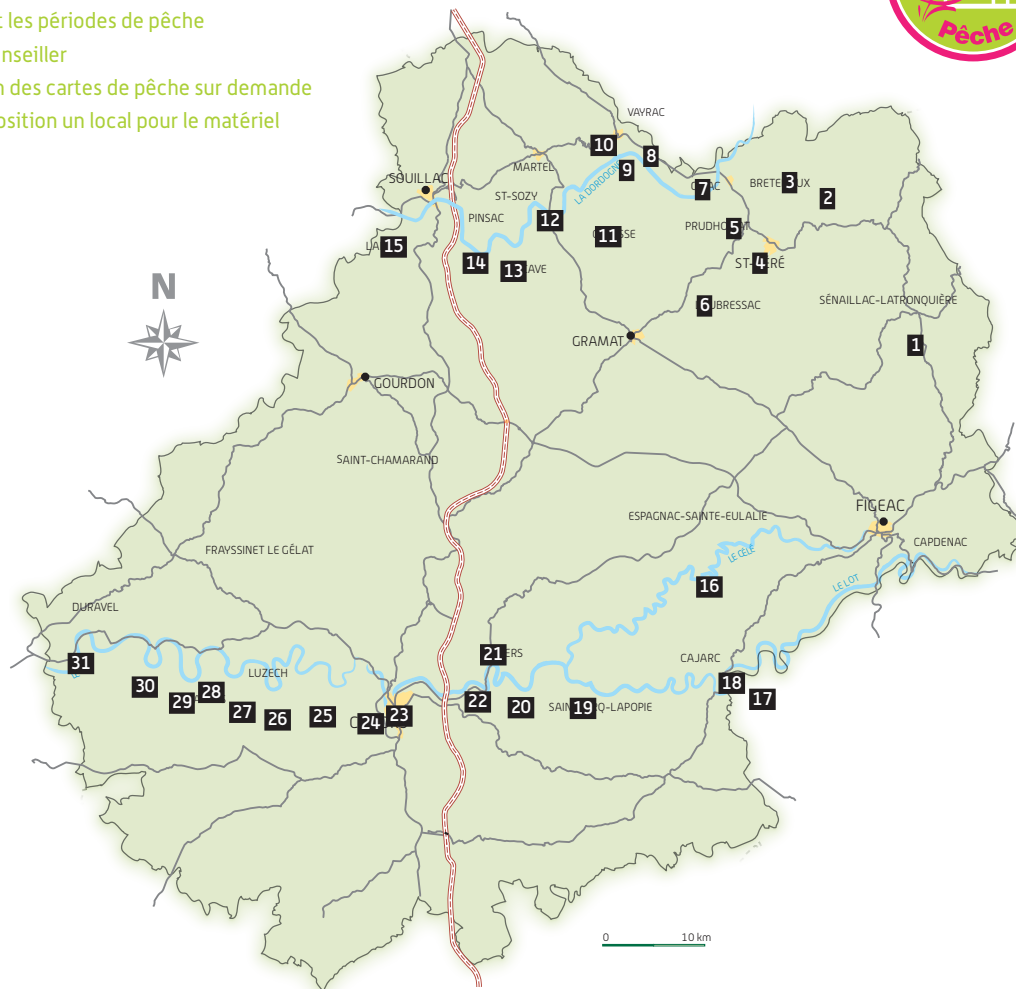


LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

Le Lot vous propose de séjourner dans des hébergements adaptés à votre passion !

Ces derniers s'engagent à :

- > Être à moins de 0,5 km d'un lieu de pêche
- > Être ouvert pendant les périodes de pêche
- > Vous informer et conseiller
- > Mettre à disposition des cartes de pêche sur demande
- > Mettre à votre disposition un local pour le matériel



Retrouvez la liste des hébergements
sur www.tourisme-lot.com

LES HÉBERGEMENTS PÊCHE


1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND FIGEAC
2 GÎTES | MEUBLÉ DE TOURISME

Sénaillac Latronquière (46210) - Lac du Tolerme
 Tél. 05 65 11 61 97 / 06 43 72 70 69

gitesduloterme@grandfigeac.fr /// www.letolorme.fr/hebergements/gites/html


2 LE LAC* CAMPING**

LAVAL DE CÈRE (46130) - Le Lac
 05 65 33 86 50 / 06 79 47 44 46

info.campingdulac@gmail.com
 www.camping-du-lac-lot-dordogne.fr


3 GÎTE LA MAISON DU PORT MEUBLÉ DE TOURISME

GAGNAC-SUR-CÈRE (46130) / Port de Gagnac

Tél. 05 65 38 55 08 / 05 65 39 73 39

06 49 47 97 17 / carrelage-marroufin@orange.fr
 sciduport.46@gmail.com


7 LES CHALETS SUR LA DORDOGNE* CAMPING**

Girac (46130) - Pont de Puybrun

Tél. 05 65 10 93 33

contact@camping-chalet-sur-dordogne.com
 www.camping-chalet-sur-dordogne.com


9 LES GRANGES* CAMPING**

Vayrac (46110) - Lieu dit Les Granges

Tél. 05 65 32 46 58

info@les-granges.com
 www.les-granges.com


10 LES CHALETS MIRANDOLS**
PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS

Vayrac (46110) - Vormes

Tél. 05 65 32 57 12

bungalows-mirandol@wanadoo.fr / www.mirandol-dordogne.com



LES HÉBERGEMENTS PÊCHE

**11 CAMPING DU PORT*** CAMPING**

Creyse (46600) - Le Port
Tél. 05 65 32 20 82 / 05 65 41 05 62
contact@campingduport.com / www.campingduport.com

**12 VILLAGE DE VACANCES DU PORT
PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS**

Saint-Sozy (46200) - Le Port
Tél. 05 65 32 29 55
infos@village-du-port.com / www.village-du-port.com

**13 LA RIVIÈRE *** CAMPING**

Lacave (46200) - Le Bougayrou
Tél. 05 65 37 02 04
contact@campinglariviere.com
www.campinglariviere.com

**15 LUC MATOSEVIC 3 GÎTES HÉBERGEMENT LOCATIF**

Lanzac (46200) - Le bourg
Tél. 06 11 38 15 35
contact@fishandgites.com
www.fishandgites.com

**21 LA TRUITE DORÉE**** HÔTEL**

Saint-Géry - Vers (46330) - Le bourg
Tél. 05 65 31 41 51 / latruitedoree@wanadoo.fr
www.latruitedoree.fr

**22 LA CHÊNERAIE**** VILLAGE DE VACANCES**

SAINT-GÉRY - VERS (46090) - Le Cuzouls
Tél. 05 65 31 40 29 / 06 26 03 79 10
cheneraiela@gmail.com
www.cheneraie.com





23 LA CHARTREUSE*** HÔTELS

Cahors (46000) - Saint Georges
Tél. 05 65 35 17 37
contact@hotel-la-chartreuse.com
www.hotel-la-chartreuse.com



30 VILLAGE DE VACANCES LES BOIS DE PRAYSSAC

46220 PRAYSSAC - Route Sœur Marguerite Meynen
Tél. 05 65 35 65 22
villagevacancesdeprayssac@gmail.com
www.village-vacances-lesboisdeprayssac.fr



31 JÉRÔME WITTEVEEN 2 GÎTES MEUBLÉ DE TOURISME

Duravel (46700) - Château Grimard
Tél. 06 08 42 20 48
grimard@wanadoo.fr
www.grimard-vacances.com



4 JEAN-MARC VAURS MEUBLÉ DE TOURISME

Saint-Céré (46400) - Trézagou
Tél. 06 08 15 69 78 / jeanmarc.vours@sfr.fr
http://gite-saintcere-dordogne.jimdo.com

5 SYLVIE CLAVEL 2 GÎTES | MEUBLÉ DE TOURISME

Prudhomat (46130) - Ile des escouanes
Tél. 06 14 23 21 66 / 05 65 33 69 73
domaine_des_escouanes@yahoo.fr
www.gitesdelile.com

6 CAMPING LA GARRIGUE*** CAMPING

Loubressac (46130) - Croix de Balme
Tél. 05 65 38 34 88 / infos@camping-lagarrigue.com
www.camping-lagarrigue.com

8 DANIEL VALETTE GÎTES | CHAMBRE D'HÔTES

Vayrac (46110) - Les Granges
Tél. 05 65 32 52 61 / 06 15 65 47 72
dan-dan@wanadoo.fr / http://le.negadou.free.fr

14 CAMPING LA VERTE RIVE**** CAMPING

Pinsac (46200)
Tél. 05 65 37 85 96 / camping-laververive@orange.fr
www.camping-laververive.com

16 GÎTE COMMUNAL 2 GÎTES | MEUBLÉ DE TOURISME

ESPAGNAC-SAINTE-EULALIE (46320)
Tél. 05 65 11 42 66 / 05 65 40 09 17
giteespagnac@orange.fr / mairie.espagnac@wanadoo.fr
www.espagnac-ste-eulalie.fr

17 HÔTEL RESTAURANT LA PEYRADE

CAJARC (46100) / 52, rue Lapeyrade
Tél. 05 65 10 42 03 / 06 09 34 52 81
contact@hotel-gite-lapeyrade.fr
lapeyrade@orange.fr / www.hotel-gite-lapeyrade.fr

18 CAMPING LE TERRIOL** CAMPING

CAJARC (46160) / Rue du Cuzoul
Tél. 05 65 40 72 74 / contact@campingleterriol.fr
www.campingleterriol.fr

19 LA PLAGE**** CAMPING

Saint-Cirq Lapopie (46330) - La plage
Tél. 05 65 30 29 51 / camping-laplage@wanadoo.fr
www.campingplage.com

20 LE MAS DE SABOTH**** VILLAGES DE VACANCES

SAINT-GÉRY - VERS (46090) / Le mas de Saboth
Tél. 05 65 31 41 74
www.masdesaboth.com / contact@masdesaboth.com

24 AUBERGE DE JEUNESSE CAHORS / LE CHAI

CAHORS (46000) / 52, Avenue André Breton
Tél. 05 36 04 00 80 / 06 08 97 97 53
cahors@hifrance.org
www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/cahors-le-chai.html

25 M. ET MME FAYDI MEUBLÉ DE TOURISME

Douelle (46140) / 610 impasse combe de la Chau
Tél. 05 65 35 74 38 / 06 85 06 33 00
philippe.faydi@orange.fr

25 M. ET MME FAYDI MEUBLÉ DE TOURISME

Douelle (46140) / La Prade - 1117 rue des Tonneliers
Tél. 05 65 35 74 38 / 06 85 06 33 00
philippe.faydi@orange.fr

26 GÉRARD ALAZARD MEUBLÉ DE TOURISME

Luzech (46140) - La Bergerie
Tél. 05 65 20 10 76 / 06 72 99 39 19
galazard@wanadoo.fr

27 BERNARD PIASER MEUBLÉ DE TOURISME

Luzech (46140) - Saint-Marc
Tél. 06 37 75 85 52 / bernard.piaser@gmail.com

29 MEUBLÉ LA PAILLADÉ MEUBLÉ DE TOURISME

André PEZET - ALBAS (46140) - Paillade
Tél. 05 65 24 54 97 ou 06 71 73 24 48
pezet.andre@orange.fr

28 ALAIN CREUNIER MEUBLÉ DE TOURISME

Albas (46140) - Combe du Moulin
Tél. 05 65 20 18 54 / atelier.creunier@orange.fr

LES CONTACTS UTILES

LOCATIONS ET LIVRAISONS DE BARQUES SUR SITES DE PÊCHE

« À L'EAU BARQUES »

M. Gilles Liegard - Lamouroux
46150 Lherm
Tél. 05 65 36 22 48 - 06 87 14 65 60
gilles.liegard@wanadoo.fr
Pour tout détenteur d'une carte de pêche, remise de 10% + moteur électrique en plus du thermique sans supplément.

ANTINÉA BASE NAUTIQUE

Le Payras - 46140 DOUELLE
Tél. 05 65 21 11 78
contact@antinea-lot.fr
www.antinea-lot.fr
Ouvert du 01/04 au 31/10

CAÏX BASE NAUTIQUE

Canoë-kayak Gabarres - 46140 LUZECH
M. Alves / Tél. 05 65 21 07 86 / 06 78 84 90 89
caixbasenautique@orange.fr
www.caixbasenautique.fr/

LE LOT CANOË-KAYAK

Base nautique « Floiras »
Le Lot Canoë-Kayak
Camping Base nautique « Floiras »
Clau de Floiras - 46140 Anglars Juillac
Ouvert du 1^{er} avril 2014 au 15 octobre 2014
Location uniquement
M. Hannes Erik - Tél. 05 65 36 27 39
info@campingfloiras.com

« LOT NAVIGATION »

Location de gabarots
M. Garez - Port Fluvial de Bouziès
46330 BOUZIES
www.lot-navigation.com
05 65 31 72 25
contact@lot-navigation.com

HERVÉ FABBRO

Location de barques
Domaine des Gravalous - Le Bourg
46220 Pescadoires
Tél. 05 65 22 40 46 - 06 10 39 37 69
gravalous@wanadoo.fr
www.domainedesgravalous.fr

SYLVAIN GARZA

Astran - 46330 Cénevières
Tél. 06 32 28 53 75
sylvain.garza@gmail.com
Location dans tout le département, journée, semaine week end. Barques, moteur électrique, repose canne et équipement sécurité. Location matériel de pêche, cannes, moulinets et montages.

PISCICULTURES ET PARCOURS PÊCHE PRIVÉS



GOUFFRE DU BLAGOUR
46200 Lachapelle Auzac
Tél. 05 65 37 83 93
info@gouffredublagour.com
www.gouffredublagour.com



MOULIN DE GUIRAL
46700 St-Martin-le-Redon
Tél. 05 65 36 53 26
06 79 84 89 34
contact@moulindeguiral.fr
www.lemoulindeguiral.fr

PÊCHEURS AMATEURS AUX ENGS ET FILETS

ADAPAEF

Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Encls et aux Filets
980 route de Bach - 46000 Cahors
Jean-Jacques Ranouil
06 42 39 51 51
jeanjacquesranouil@gmail.com

CLUBS ET COMITÉ SPORTIF

CLUB DES MOUCHEURS D'OLT

Contact : Alain Lopez / Tél. 06 83 66 29 38

CLUB DE PÊCHE À LA MOUCHE

« La mouche d'Orlinda »
Contact : Denis Nouzières / Tél. 05 65 38 46 28
13, avenue de la Libération
46130 Bretenoux

COMITÉ SPORTIF DÉPARTEMENTAL DU LOT

Président : David Bousquet
Tél. 06 81 01 51 16

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

SERVICE DÉPARTEMENTAL

Le Bourg - 46090 St Pierre-Lafeuille
Tél. 05 65 31 73 80 / sd46@onema.fr

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

SERVICE DÉPARTEMENTAL

Route de Gramat - 46240 Labastide Murat
Tél. 05 65 24 53 90 / sd46@oncfs.gouv.fr

MAS-MAURY BARQUES
"Vie bre et tradition"
— Depuis 1868 —

Jacques Mas-Maury
EBÉNISTE / ARTISAN
46220 Pescadoires
05 65 22 44 58 / 06 75 94 31 77
mas-mauryjacques@orange.fr
www.mbarques.com

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DANS LE LOT EN 2019 ?

CHANGEMENT DE LA DATE DE L'OUVERTURE DES CARNASSIERS

La date d'ouverture de la pêche des carnassiers est désormais fixée au dernier samedi d'avril soit le samedi 27 avril 2019.
(Décret à paraître début 2019, -> voir p8)

AVRIL
27

NOUVELLES MESURES DE PROTECTION DU BROCHET EN 1^{ÈRE} CATEGORIE

À partir de 2019, le brochet est protégé en 1^{ère} catégorie, sa pêche ouvre le 27 avril et ferme le 15 septembre. Comme en 2^{ème} catégorie, la taille légale de capture est fixée à 60 cm.

DU 27/04
AU 15/09



NOUVEAU RANDO- PÊCHE NO KILL Rocamadour / Rivière L'Oussysse No kill Brochets

Du gouffre de Cabouy à la confluence avec la résurgence du gouffre de Saint Sauveur (longueur 1900 m). Toutes techniques, pêche autorisée en rive droite uniquement, float-tube interdit. GPS lat. 44,790425 long. 1,584005



4 NOUVELLES RÉSERVES TEMPORAIRES SUR LE LOT pour la protection des frayères à black-bass (toute pêche interdite du 28 janvier au 14 juin inclus) :

- Le Lot à St-Cirq-Lapopie
- Le Lot, bras mort de Savanac
- Le Lot à Coty-Cahors
- Le Lot, bras mort de Caix



E.N.A.M.

École de Navigation Atlantique Méditerranée

PERMIS BATEAU

COTIER, EAUX INTÉRIEURES, GRANDE PLAISANCE, CRR, HAUTURIER

AGENCES DE CAHORS ET MONTAUBAN

06 27 49 49 73 / info@enam.fr



www.enam.fr

Parc d'activités de Cahors sud et Port canal à Montauban

ENAM agrément 031016 / RCS Montauban 523118933 / SIRET 52311893300028 / NAF 8553Z



**Stéphane
CABANES**



**Elena
TEYCHENNE**

Cabinet CABANES - TEYCHENNE

**Solutions, Conseils, Services ...
Proximité ...
... Depuis plus de 50 ans !**

**PROFESSIONNELS
ET ENTREPRISES**

Votre responsabilité,
votre outil de travail,
vos biens professionnels,
votre activité, vous-même,
vos salariés

PATRIMONIAUX

Vos placements, votre
protection - prévoyance, votre
retraite, approche patrimoniale

PARTICULIERS

Auto, habitation, santé,
prévoyance,
accidents de la vie



ASSUR

AGENCE DE RECHERCHE & FINANCE



ENTREPRENEURS D'ASSURANCES

ALBI

7 avenue Gambetta 81000 ALBI
05 63 38 88 38

LAVAUUR

16 quai Tour des Rondes 81500 LAVAUUR
05 63 58 10 06

ARTHES

5 place Augustin Malroux 81160 ARTHES
05 63 55 14 70

GAILLAC

35 rue Jean Jaurès 81600 GAILLAC
05 63 57 27 34

RABASTENS PROMENADE

6 promenade du Pré Vert 81800 RABASTENS
05 63 33 73 54

SAINT SULPICE

20 bis avenue Rhin et Danube 81370 SAINT SULPICE
05 63 42 00 29

DENIS NOUZIERES



**CHASSE - PÊCHE
COUTELLERIE - ARMURERIE
EXPERT EN ARME**

13, AVENUE DE LA LIBÉRATION
46130 BRETENOUX
TEL : 05 65 38 46 28

Pêchez vos rêves,
pêchez Lot!

Exemple de restauration d'une frayère à brochet
Travaux ASF - maîtrise d'ouvrage FPPMA46
Bras mort de Combre Nègre, Pinsac, vallée de la Dordogne.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



FÉDÉRATION DU LOT POUR LA PÊCHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

133 QUAI ALBERT CAPPUS - 46000 CAHORS

Tél. 05 65 35 50 22

info@pechelot.com

www.pechelot.com

RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK 